



Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 41 à 69) :	

jeudi 14 janvier 2021	
PAU.	1
dimanche 17 janvier 2021	
PAU.	2
mardi 19 janvier 2021	
PAU.	4

jeudi 21 janvier 2021	
PAU.	7
dimanche 24 janvier 2021	
PAU.	8
mercredi 27 janvier 2021	
PAU.	10

Index des chevaux cités dans ce numéro	87
--	----

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur

Dépôt légal : août 2020

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 10 novembre 2020)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Nadine CHIARI	Ste Ent. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 3 décembre 2020 dans l'effectif de la Société d'entraînement Christopher HEAD dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain WILD BUSH a fait l'objet, le 12 novembre 2020, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;

Que ledit poulain a participé le 26 novembre 2020 au Prix de DAX dont il s'est classé 5ème ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et, tout en ayant informé l'ECURIE NORMANDY SPIRIT, propriétaire dudit poulain, invité la Société d'entraînement Christopher HEAD représentée par M. Christopher HEAD, à fournir des explications écrites pour l'examen contradictoire de ce dossier et lui avoir proposé d'être entendu par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications de l'ECURIE NORMANDY SPIRIT et de celles de la Société d'entraînement Christopher HEAD ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 8 janvier 2021 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant précise que cette infiltration intra-articulaire a été pratiquée à l'aide de BETNESOL nd, substance appartenant à la classe des corticoïdes et que ladite ordonnance mentionne un délai d'attente indicatif de 14 jours avant déclaration de partant de participer à une course ;
- le poulain WILD BUSH a couru le 26 novembre 2020 sur l'hippodrome de TOULOUSE le Prix de DAX dont il finit 5ème ;
- M. Christopher HEAD a téléphoné au Chef dudit Département le 21 décembre 2020 pour lui expliquer qu'il reconnaissait avoir fait une erreur en comptant les jours et s'être trompé dans les engagements sélectionnés (entre le 26 et le 27 novembre 2020) ;
- M. Christopher HEAD fourni également une lettre de son vétérinaire traitant confirmant l'erreur involontaire
- M. Christopher HEAD, dans son courrier du 26 décembre 2020, confirme que ce résultat est malencontreusement la conséquence d'une erreur humaine dont il s'excuse respectueusement, comptant sur la clémence des Commissaires de France Galop ;

Vu les explications écrites de l'ECURIE NORMANDY SPIRIT reçues par courrier le 15 janvier 2021 mentionnant notamment qu' :

- ils n'étaient pas au courant de cette erreur humaine involontaire commise par leur entraîneur, qu'ils l'ont appris lors du suivi de contrôle chez le nouvel entraîneur Christo AUBERT ;
- ils prient d'accepter leurs excuses et mettront un point d'honneur pour que les mesures à la vérification des délais de soins chez leur précédent entraîneur soient renforcées ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christopher HEAD reçues le 15 janvier 2021 mentionnant notamment :

- que WILD BUSH, dont il était l'entraîneur au moment des faits, a reçu une infiltration le 12 novembre 2020 suite à des problèmes de dos, qu'il devait, lorsque cette intervention a eu lieu, courir le 27 novembre dans un « *maiden* » ;
- que son client l'avait informé de son souhait de se défaire de ses engagements concernant son

- entraînement ;
- que le 18 novembre, il a alors saisi l'opportunité de courir dans un « réclamer » qui avait lieu le 26 novembre à TOULOUSE, dans le seul but de protéger au mieux les intérêts de son client ;
 - qu'il avait connaissance du délai d'attente minimum de 14 jours et que c'est dans le but de vérifier qu'il était respecté qu'il a contacté sa vétérinaire, mais que suite à un malentendu lors de leur échange téléphonique, quant à la méthode de calcul, ils se sont retrouvés en infraction de manière non-intentionnelle ;
 - qu'il a à cœur de respecter le Code des Courses, ce qu'il fait depuis le début, portant les valeurs d'intégrité et d'éthique auprès de l'ensemble de son écurie ;
 - que cette première maladresse sera la dernière et qu'il n'a en aucun cas voulu enfreindre le Code de manière délibérée, ajoutant que cette situation est la conséquence d'une erreur humaine ;
 - qu'il a, depuis, mis en place les mesures pour ne plus commettre ce type d'erreur à l'avenir en tenant un fichier de suivi pour chacun des éléments de son effectif avec les dates d'intervention et la période de réengagement possible ;
 - qu'il prie de croire en sa bonne foi et en la sincérité de ces explications et espère que cette erreur ne viendra pas diminuer la confiance portée en son intégrité et son amour pour les courses ;

Vu l'ordonnance vétérinaire mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et mentionnant un délai d'attente de 14 jours avant de participer à une course ;

Vu les articles 62 et 198 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 12 novembre 2020 mentionne un traitement par infiltration effectué à l'aide de BETNESOL nd, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain WILD BUSH ;

Que cette ordonnance mentionne notamment le nom du poulain susvisé, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des corticoïdes et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question audit poulain ;

Qu'il convient de prendre acte des explications reçues et du fait que l'entraîneur Christopher HEAD reconnaît avoir fait une erreur en comptant les jours, s'être trompé dans les engagements sélectionnés (entre le 26 et le 27 novembre 2020), qu'il fournit une lettre de son vétérinaire traitant confirmant cette erreur et que ce résultat est malencontreusement la conséquence d'une erreur humaine dont il s'excuse ;

Attendu que la situation du poulain WILD BUSH est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que le poulain WILD BUSH a participé au Prix de DAX couru sur l'hippodrome de TOULOUSE le 26 novembre 2020, à l'occasion duquel il s'est classé 5ème ;

Que ledit poulain avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 12 novembre 2020, soit dans les 14 jours précédant la course en cause ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation dudit poulain à une course publique ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain WILD BUSH, et au vu des dispositions qui précèdent, et de sanctionner la Société d'entraînement Christopher HEAD par une amende de 800 euros.

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain WILD BUSH de la 5ème place du Prix de DAX couru sur l'hippodrome de TOULOUSE le 26 novembre 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère COCO CALINE ; 2ème NATCHOPE ; 3ème KARAKORUM ; 4ème SYNCOPATION ; 5ème HIGH SUCCESS ;

- de sanctionner la Société d'entraînement Christopher HEAD, en sa qualité d'entraîneur, gardien du poulain WILD BUSH par une amende de 800 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 20 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – D. LE BARON DUTACQ

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par le Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop d'un dossier relatif aux propos tenus par M. Frank SHERIDAN notamment à son égard le 14 janvier 2021 ;

Après avoir dûment demandé à M. Frank SHERIDAN de fournir ses explications avant le mercredi 20 janvier 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander, par écrit, avant cette date, à être entendu par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment les explications écrites reçues de M. Frank SHERIDAN ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Sur le fond ;

Vu les courriers électroniques de M. Frank SHERIDAN en date des 14 et 15 janvier 2021, mentionnant notamment des propos intolérables et explicitement grossiers de la part de ce dernier ;

Vu le courrier électronique de M. Frank SHERIDAN en date du 16 janvier 2021, mentionnant notamment :

- qu'il semble que son courrier électronique ait été mal compris et mal interprété, car son intention n'était certainement pas d'offenser le Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop ;
- que son courriel était un appel à l'aide, face à la situation inacceptable dans laquelle il a été mis, précisant avoir récemment rencontré ledit Responsable qui semblait être la bonne personne à qui parler pour obtenir de l'aide ;
- qu'il est profondément désolé et s'excuse sincèrement s'il a offensé qui que ce soit, car ce n'était pas son intention ;
- que peu après son arrivée en France en 2018, ses chevaux et ceux de nombreuses autres écuries de CHANTILLY présentaient cette année-là des symptômes du rhinovirus, que cela a complètement mis fin, financièrement et moralement, à la possibilité d'entraîner avec succès ses chevaux en France, car ils étaient tous malades ;
- que depuis lors, il a fait preuve d'une incroyable prudence pour tenir ses chevaux à l'écart de toute situation potentiellement risquée, qui pourrait entraîner une contamination par des virus ou la grippe ;
- qu'avec ce récent incident, il se trouve maintenant dans une situation cauchemardesque impliquant l'entraîneur avec qui il partage une écurie à « *Chemin des Aigles* » à GOUVIEUX, ajoutant qu'il trouve cela totalement inacceptable ;

- que cet entraîneur a récemment fait courir un de ses chevaux, AUTUMN TRAIL, à PAU, qu'ils sont tous au courant de la récente épidémie du virus Rhino à PAU et que, lorsque cet entraîneur a préparé une écurie à côté de ses chevaux au lieu de son propre côté, il a immédiatement été inquiet et lui a demandé ce qu'il faisait, ledit entraîneur lui ayant répondu que France Galop l'avait informé que le cheval, qui avait participé à la course à PAU et qui devait revenir plus tard dans la soirée, ne devait pas être mis dans sa « boîte » habituelle du côté de l'écurie de sa consœur, mais plutôt à côté de ses chevaux car il y avait un risque de contamination ;
- que cela le trouble à de nombreux niveaux et qu'il se pose des questions auxquelles il ne trouve pas de réponses : « *Suis-je une sorte de citoyen de seconde zone ? Mes chevaux sont-ils moins importants que ceux des autres ? Est-il juste de mettre en péril mon gagne-pain, ma famille et mon entreprise à cause de l'égoïsme de quelqu'un d'autre ?* » ;
- qu'il trouve cela moralement répréhensible, mais aussi dégradant, précisant que si France Galop estime qu'il peut y avoir un risque quelconque, le cheval ne devrait-il pas être mis en quarantaine avant d'avoir été testé, se demandant pourquoi « *son gagne-pain est mis en danger ?* » ;
- qu'il a maintenant un cheval qui pourrait être contaminé, placé dans une écurie à côté de ses chevaux et non des chevaux de cet entraîneur qui a considéré que le fait d'emmenager son cheval dans une « *zone contaminée* » pour une course était un risque acceptable en ne considérant pas le risque auquel ses chevaux sont soumis ;
- qu'heureusement, le cheval n'est pas positif et ne contamine pas l'ensemble du « *Chemin des Aigles* », mais que le risque et la possibilité que cela soit le cas sont très réels et pourraient ne pas s'arrêter à sa seule porte ;
- qu'il n'est pas prêt à prendre de tels risques, surtout au vu de sa situation financière, et qu'il ne sous-estime pas les risques, qu'il a déjà de grandes difficultés financières pour faire tourner son entreprise et que si des symptômes de virus devaient affecter ses chevaux, ce serait le dernier clou du « *cercueil proverbial* »
- qu'il doute qu'il y ait un autre entraîneur qui trouverait acceptable d'être mis dans ce type de situation et que c'est la raison pour laquelle il a demandé au Responsable du Département Livrets et Contrôles de venir aux écuries, dans l'espoir que France Galop verrait la réalité et le résultat possible de leurs conseils, ajoutant que dans ses courriers électroniques il a pris contact avec ledit Responsable dans l'espoir d'obtenir son aide et s'excuse si cela a été mal pris, précisant qu'il s'excuserait en personne lorsqu'il le verrait ;

* * *

Vu les articles 22, 39, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que M. Frank SHERIDAN, en utilisant par courriers électroniques successifs des expressions agressives et grossières, notamment envers un salarié de France Galop, avait eu un comportement particulièrement incorrect ;

Que ce comportement est constitutif d'une conduite inappropriée et indélicate et qu'elle ne saurait être tolérée de la part d'une personne titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre acte de la reconnaissance des propos tenus par ledit entraîneur et de ses excuses ;

Qu'il convient de rappeler à M. Frank SHERIDAN qu'utiliser un tel vocabulaire n'est pas une réponse appropriée de sa part aux problématiques professionnelles qu'il peut rencontrer ;

Attendu que ce comportement constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute qui doit être sanctionnée, en l'espèce, par une amende 1 000 euros en présence d'une première infraction en la matière ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. Frank SHERIDAN par une amende de 1 000 euros.

Boulogne, le 20 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – D. LE BARON DUTACQ

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 23 novembre 2020 dans l'effectif de l'entraîneur Mme Sandrine GAVILAN dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que la jument BIBI VOICE fait l'objet, le 21 octobre 2020, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;

Attendu que ladite jument a participé le 23 octobre 2020 au Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS à l'occasion duquel elle s'est classée 1ère ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et, tout en ayant informé M. Pierre CORNET, propriétaire de ladite jument, invité l'entraîneur Sandrine GAVILAN, à fournir des explications écrites avant le lundi 25 janvier 2021, pour l'examen contradictoire de ce dossier et lui avoir proposé d'être entendue par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications de l'entraîneur Sandrine GAVILAN
Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 18 janvier 2021 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- Mme Sandrine GAVILAN déclare, par courrier en date du 21 décembre 2020, qu'il s'agit d'une erreur de date enregistrée par le vétérinaire traitant, qu'elle était présente aux ventes ARQANA de DEAUVILLE du 20 au 22 octobre 2020 et qu'elle fournit des justificatifs de paiement de frais de carburant pour le trajet aller et retour, de frais de péages, de restauration et d'hébergement, ainsi qu'un bordereau d'adjudication d'ARQANA ;
- Mme Sandrine GAVILAN déclare que l'infiltration intra-articulaire a été effectuée en réalité le 24 octobre 2020 à MONT-DE-MARSAN dans l'établissement de M. Yann CREFF ;
- M. Yann CREFF confirme la présence de la jument BIBI VOICE le 24 octobre 2020 dans sa lettre de décembre 2020 ;
- le vétérinaire Diego USON OLASO atteste, dans un courrier du 18 décembre 2020, avoir examiné et traité la jument BIBI VOICE le lendemain de la course et avoir bien effectué l'infiltration intra-articulaire le 24 octobre 2020 avec une ordonnance mentionnant un délai d'attente de 15 jours, qu'il reconnaît s'être trompé de date, ajoutant que son secrétariat se base sur les dates des ordonnances pour la facturation ;
- ledit vétérinaire n'a pas fourni d'autres éléments justifiant de la réalité de ce déplacement ;
- Mme Sandrine GAVILAN a fourni des justificatifs de frais de carburant pour le 23 et le 24 octobre dans la région concernée ;
- Mme Sandrine GAVILAN présente ses excuses aux Commissaires de France Galop et à l'ensemble de la profession pour ce premier incident, à savoir pour n'avoir pas vérifié attentivement les écrits dudit vétérinaire, tout en précisant qu'elle sera très vigilante à l'avenir ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Sandrine GAVILAN reçues le 20 janvier 2021 mentionnant notamment qu'elle n'a rien à ajouter par rapport à ce qu'elle a déjà indiqué ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 21 octobre 2020 établie par le vétérinaire Diego USON OLASO mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et indiquant un délai d'attente de 15 jours avant de participer à une course ;

Vu le rapport de mission pour les contrôles à l'entraînement au galop, en sa page 6/8, mentionnant de manière expresse et non équivoque une infiltration en date du 21 octobre 2020 effectuée sur la jument BIBI VOICE, document signé le 23 novembre 2020 par l'entraîneur Sandrine GAVILAN elle-même, laquelle n'a émis aucune remarque concernant cette date à ce moment, alors que ladite jument avait couru 2 jours après la date de ladite infiltration et avait gagné sa course ;

Vu les articles 62 et 198, 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance du vétérinaire Diego USON OLASO décrivant un traitement par infiltration effectué à l'aide de TRIAMCINOLONE ACETONIDE 5 mg/l, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée à la jument BIBI VOICE, mentionne de manière non équivoque la date du 21 octobre 2020 ;

Qu'il convient de prendre acte des explications reçues et du fait que l'entraîneur Sandrine GAVILAN s'excuse de la difficulté rencontrée, étant observé que la situation telle que décrite par l'ordonnance qui est le document officiel soumis au Code des Courses au Galop, document décrivant les modalités du traitement vétérinaire, implique une situation non conforme audit Code en matière d'infiltration intra-articulaire de substance glucocorticoïde ;

Que la situation de la jument BIBI VOICE qui a gagné sa course 2 jours après la date mentionnée, sur l'ordonnance susvisée mais aussi de manière non équivoque sur le rapport de mission pour les contrôles à l'entraînement au galop signé par l'entraîneur Sandrine GAVILAN elle-même, est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop ;

Que les éléments du dossier ne permettent pas de démontrer une situation conforme, ni d'exonérer l'entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins, des ordonnances qui doivent être contrôlées, et des engagements des chevaux de son effectif, étant observé que lesdits engagements doivent être pris en conformité avec les documents vétérinaires relatifs aux chevaux concernés ;

Que la situation telle que décrite par les documents vétérinaires mettant en évidence la participation d'un cheval à une course seulement 48 heures après avoir reçu une infiltration à base d'une substance de la classe des corticoïdes, en plus de porter atteinte à l'égalité des chances, porte en outre atteinte à l'image des courses et au bien-être animal, ces questions étant primordiales pour les Commissaires de France Galop ;

Attendu que la jument BIBI VOICE a participé au Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 1ère ;

Que ladite jument avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément et de manière non équivoque une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 21 octobre 2020, soit 2 jours avant la course en cause ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation de ladite jument n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite jument à une course publique ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer la jument BIBI VOICE, et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Sandrine GAVILAN par une amende de 1500 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 62, 198, 201, 213 et de l'annexe 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer la jument BIBI VOICE de la 1ère place du Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er RED DUMA ; 2ème O'GOSHI ; 3ème OSTIA ; 4ème VIPIN ; 5ème SENEPARK ;

- de sanctionner l'entraîneur Sandrine GAVILAN, en sa qualité d'entraîneur, gardien de la jument BIBI VOICE par une amende de 1500 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 27 janvier 2021
R. FOURNIER SARLOVÈZE – H. D'ARMAILLÉ – P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 43, 143, 213 et 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Christopher GROSBOIS dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 11 décembre 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE, a révélé la présence de substance prohibée classée comme diurétique (FUROSEMIDE) ;

Rappels des faits :

Le 30 décembre 2020, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant d'une part, du résultat de son prélèvement biologique et d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Ce courrier est resté sans réponse ;

Le 8 janvier 2021, la Commission médicale a envoyé un courrier l'informant qu'elle se réunira le 12 janvier 2021 en lui indiquant qu'il aura la possibilité d'y assister seul ou d'être assisté par son médecin traitant et qu'il pourra contacter les membres de ladite Commission par téléphone lors de ladite réunion au regard du contexte sanitaire ;

Ce courrier est également resté sans réponse ;

Le 12 janvier 2021, la Commission médicale s'est réunie et a constaté l'absence de réponse dudit jockey et après en avoir délibéré, a prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en course en France, prenant effet le 13 janvier 2021, tout en demandant audit jockey, pour pouvoir remonter en course, de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- fournir des explications à la Commission médicale quant à la présence de cette substance dans son prélèvement biologique ;
- réaliser une visite de non contre-indication médicale à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé par France Galop, désigné par elle, avec une réévaluation du poids minimal de monte qui ne devra pas être inférieur à 54 kg ;
- réaliser un suivi nutritionnel ;
- réaliser un prélèvement biologique à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des résultats des conditions à remplir énumérées dans le paragraphe précédent, elle lèvera ou non la contre-indication temporaire médicale à la monte en course en France ;

Les conditions ayant été remplies, la levée de l'inaptitude médicale a été prononcée le 25 janvier 2021 et une surveillance particulière a été mise en place concernant le suivi nutritionnel dudit jockey ;

Le 25 janvier 2021, s'agissant d'un diurétique figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment demandé au jockey Christopher GROSBOIS de fournir ses explications ou à demander à être entendu pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications dudit jockey reçues le 26 janvier 2021 mentionnant notamment qu'invité à un repas de famille et ayant très rarement des problèmes de poids, il s'est fait surprendre le lendemain, que n'ayant pas l'habitude d'être dans cette posture, il a pris peur, qu'il a effectué de nouveaux tests et a suivi les conseils du médecin de France Galop et s'excuse pour cette erreur qui lui a servi de leçon ;

* * *

Vu les articles 43, 143, 213, 216 et l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique a révélé la présence d'une substance prohibée (FUROSEMIDE), classée comme diurétique et figurant sur la liste des substances prohibées publiées au § I de l'article 1er de l'annexe 11 dudit Code ;

Attendu que cette situation est contraire au Code des Courses au Galop, ce que reconnaît le jockey Christopher GROSBOIS qui s'est excusé pour son comportement ;

Attendu que la Commission médicale a initialement prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en course en France et a demandé audit jockey de remplir des conditions cumulatives qui ont été respectées par ledit jockey le 25 janvier 2021, ce qui a permis la levée de son inaptitude médicale ;

Qu'en tout état de cause, la situation en cause constitue une infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité des participants à une course et qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de cet article :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course en France prononcée initialement par la Commission médicale ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales effectuées par le jockey Christopher GROSBOIS à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses publiques en France ;
- d'infliger en tout état de cause une interdiction de monter d'une durée de 15 jours audit jockey pour son infraction reconnue aux règles en matière de prélèvement biologique, tout en prenant acte de ses excuses ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213, 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course en France prononcée initialement par la Commission médicale ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales effectuées par le jockey Christopher GROSBOIS à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses publiques en France ;
- d'infliger en tout état de cause, une interdiction de monter d'une durée de 15 jours audit jockey pour son infraction reconnue aux règles en matière de prélèvement biologique.

Boulogne, le 27 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVÈZE – H. D'ARMAILLÉ – P. SABAROTS

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

0539 014

jeudi 14 janvier 2021

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL – Jacques CAMY – François GALIBERT

41 3044 PRIX GERARD SEREYS 4 600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, ayant reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 33 : Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

1	Denalie Bellevue , f, gr, 8 ans, par Full Of Gold et Sister Du Berlais [Turgeon (USA)], 68 k, φ, G. Martin (<i>R. Julliot</i>), E. Grall (s)
2	Dyams D'Anjou , f, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Rosane [Sheyrann (IRE)], 68 k, φ, Mustang SARL (<i>S. Paillard</i>), P&C. Peltier (s)
26	Fayas , h, b.m, 10 ans, par Poliglote (GB) et Dedale [Turgeon (USA)], 68 k (<i>J. Reveley</i>), P. Quinton (s)
3	Vif Ardent , h, gr, 7 ans, par Network GER et Virgata [Turgeon (USA)], 69 k, φ, J. Liscia (<i>T. Beaurain</i>), J.L. Guillochon
4	Eau De Vie Sivola , f, al, 7 ans, par Noroit GER et Quellevic [Dark Moondancer (GB)], 65 k (63 k), Haras de Sivola (<i>E. Capdet</i>), E. Clayeux (s)
5	Cesar De Pretot , h, 9 ans, 69 k, ♂ (<i>J. Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)
6	Daydreaming , f, 8 ans, 67 k, M ^{me} J. Dufour (<i>de F. Giles</i>), E. Clayeux (s)
7	Elegant Star , f, 7 ans, 70 k (70 ^{1/2} k), M ^{me} M. Bryant (<i>J. Plouganou</i>), D. Cottin (s)

8 partants ; 19 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 388 €

Sans motif : *Papy Mamy*

5 long 1/2, 3 long, courte tête, 1 long, 1/2 long, 5 long.

11 520€ – 5 760€ – 3 360€ – 2 280€ – 1 080€

Primes aux éleveurs :

1	670 € Jean-Pierre Bichon.
	835 € Frederic Duchene, Christophe Denous.
	487 € Robin Van Haaren.
	330 € Ecurie Haras Des Marais.
	156 € Gilles Trapenard.

Temps total : 6'4"70"

42 3040 PRIX DE BARCUS 3 300 m

(Haies - À réclamer - Femelles)

17 000 € (7 820, 3 910, 2 210, 1 530, 765, 510, 255) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieures à 9.000. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 3 : Haies, Dist. 3 300 m env.

1	Alice Avril , f, b, 4 ans, par Balko et La Courtille [Risk Seeker (GB)], 70 k (66 k), (15 000), SCEA des Collines (<i>E. Meunier</i>), M ^{me} D. Mele
2	Hisatsy , f, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Tchao Bye Bye (Sagacity), 69 k, (13 000), M ^{me} Y. Grall (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)
3	Taballera , f, al, 4 ans, par Konig Turf GER et Twinkle [Galileo (IRE)], 70 k (67 k), φ, (15 000), M.L. Bloodstock Ltd (<i>K. Ouvrier</i>), M ^{me} D. Mele
4	Una Grande Storia , f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Catarale [Poliglote (GB)], 68 k, (11 000), J.L. Quiniou (<i>A. Renard</i>), D. Cottin (s)
5	Kenzya , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Kentucky Woman [Poliglote (GB)], 68 k, (11 000), T. Storme (<i>J. Reveley</i>), D. Cottin (s)
6	Noway , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Nobodywantsme [Martaline (GB)], 71 k, (17 000), Ecurie Castillon Bloodstock (<i>K. Nabet</i>), D. Cottin (s)
27	Verti Lou , f, b, 4 ans, par Vertigineux et Lupa Sola [Loup Solitaire (USA)], 67 k (63 k), ♂, (9 000), M ^{me} V. Fremiot (<i>M^{me} P. Dominois</i>), O. Trigodet (s)
27	Greatest Misses , f, 4 ans, 70 k, (15 000), E. Lecoiffier arr (<i>E. Burelier</i>), E. Lecoiffier
arr	Balconny , f, 4 ans, 69 k (65 k), (13 000), O. Tricot (<i>P.N. Fontan</i>), A. Chaille-Chaille

9 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 385 € Eng. Sup. : *Verti Lou*Cas particulier : *Fairy Of Light, Little Queenie, Melibelle Rosetgri, Amssetou*

6 long, 1 long 1/4, 5 long 1/2, 4 long, 3 long, 4 long.

7 820€ – 3 910€ – 2 210€ – 1 530€ – 765€ – 510€ – 255€

Primes aux éleveurs :

1	133 € M ^{me} Brigitte Poulev.
	566 € M ^{me} Anne-Marie Duhamel, M ^{me} Isabelle Levy, Guy Duchamp, Thierry Duhamel.
	320 € M. L. Bloodstock Ltd.
	221 € Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.
	110 € Ecurie Altima.
	73 € S.C.E.A. Des Prairies, Emmanuel Boutin, Ecurie De Castillon, Ecurie De Roebeck.
	36 € Pascal Sese, M ^{me} Virginie Fremiot.

Temps total : 4'17"20"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

43 3043 PRIX JOSEPH BIRABEN 3 400 m

(Steeple-Chase - Femelles)

27 000 € (12 420, 6 210, 3 510, 2 430, 1 215, 810, 405) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu 6.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 12 : Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

1	Ité Missa Est , f, b.f, 5 ans, par Clety et Mea Maxima Culpa [Holst (USA)], 69 k, ♂ (<i>de F. Giles</i>), J.P. Daireaux
---	--

	Peligris , f, b.f, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Pelissane [Laveron (GB)], 68 k (67 k), J. Haussy (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay	2
27 3	Mirabellas , f, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Sancta Marias (Saint Des Saints), 66 k (65 k), ϕ , J. Ortet (s) (<i>B. Bourez</i>), J. Ortet (s)	3
	Harmonie De Cotte , f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Traviata Valtat (Jimbly), 65 k, M ^{me} M. Bryant (<i>G. Re</i>), P&C. Peltier (s)	4
	Coming Alone , f, b.f, 5 ans, par Authorized IRE et Laskaline [Martaline (GB)], 68 k, ϕ , M.L. Bloodstock Ltd (<i>J. Lebrun</i>), M ^{me} D. Mele	5
	Sacre Dina , f, al, 5 ans, par Doctor Dino et Sacristine (Smadoun), 67 k, M ^{me} C. Coiffier (<i>A. Zulliani</i>), F. Nicolle	6
	Gloriola Mans , f, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Quissisia Mans (Video Rock), 67 k (66 k), Ecurie Performer's & As (<i>Tho. Gillet</i>), AS. Pacault (s)	7
	Zialight , f, 5 ans, 67 k, Ecurie Patrick Boiteau, Gab. Leenders (s)	8
	Eleganza , f, 5 ans, 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} D. Mele	arr
	Tigrette , f, 5 ans, 71 k (70 k), M ^{me} D. Airaldi (<i>R. Mayeur</i>), P. Raussin	tbé
	Glacé Des Mers , f, 5 ans, 69 k, M ^{me} M. Juhen-Cypres (<i>B. Lestrade</i>), E. Clayeux (s)	tbé
	Ulicoco , f, 5 ans, 67 k, Ecurie des Sables (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	tbé

12 partants ; 38 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 680 €

Code anomalie DE : *Princesse D'Angers*

8 long ½, 4 long ½, 4 long, 1 long, 3 long ½, 6 long, 7 long.

12 420€ – 6 210€ – 3 510€ – 2 430€ – 1 215€ – 810€ – 405€

Primes aux éleveurs :

1	800 €	Olivier De La Garoullaye.
	900 €	Jerome Haussy.
	508 €	Edgar Van Haaren.
	352 €	Georges Richardot, Jean-Luc Buiron.
	176 €	M. L. Bloodstock Ltd.
	117 €	M ^{me} Henri Devin, Henri Devin.
	58 €	Suc. Hubert-Claude Delorme, M ^{me} Valerie Fuzy, M ^{me} Lea Perrat-Delorme.

Temps total : 4'18"60"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Olivier SAUVAGET en ses explications, lui ont indiqué que la jument PRINCESSE D'ANGERS sera interdite de courir pour une durée de 8 jours (1^{er} fois), suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Geoffrey RE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus de 600 g au poids théorique.

44 3042 PRIX DE MONTARDON 3 500 m (Haies - À réclamer)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 8.000, au maximum pour 12.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k. ; plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

	Lovina , f, b, 7 ans, par Falco USA et Lady Chine [Voloquine (IRE)], 68 k (67 k), ϕ , (12 000), Ecurie Mirande (<i>A. Moriceau</i>), M ^{me} I. Pacault	1
	Emzo , h, b, 7 ans, par Spanish Moon USA et Quellemare [Goldneyev (USA)], 70 k, (12 000), P. Raussin (<i>E. Bureller</i>), P. Raussin	2
21	Fier Comme Artaban , h, b, 6 ans, par Racinger et Behariya IRE (Sadler'S Wells USA), 69 k (66 k), \otimes , (10 000), Haras de Saint-Voir (<i>E. Capdet</i>), de A. Boisbrunet (s)	3
	Go For De Houelle , h, b.f, 8 ans, par Saint Des Saints et Inconciente (Kapgarde), 68 k, ϕ , (8 000), T. Marechal (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam	4
	Curly D'Authie , h, n.p, 9 ans, par Califet et Lady Brune (Video Rock), 68 k (67 k), ϕ , (8 000), J. Marion (s) (<i>B. Bourez</i>), J. Marion (s)	5
	Adios Clemento , h, 9 ans, 68 k (67 k), (8 000), JOS. Seguinotte (<i>A. Beaudoire</i>), Ch. Gourdain (s)	6
	Bon Anjou , h, 10 ans, 68 k (64 k), (8 000), Mustang SARL (<i>M. Gauthier</i>), L. Cadot	7
	Kelmeç , h, 6 ans, 70 k (67 k), (12 000), C. Chenu (<i>F. Mouraret de Vita</i>), C. Chenu (s)	arr
	Kalixos , h, 8 ans, 69 k (68 k), (10 000), P. Raussin (<i>R. Mayeur</i>), P. Raussin	arr
	Hip Hop Traou Land , h, 6 ans, 69 k (68 k), ϕ , (10 000), B. Costil (<i>B. Berenguer</i>), P. Quinton (s)	arr

Christmas Rose, h, 9 ans, 69 k, (10 000), J. Marion (s) tbé (*K. Nabet*), J. Marion (s)

11 partants ; 27 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 312 €

Cas particulier : *Ballivery*

1 long, 3 long, ¾ long, 1 long, loin, 1 long ¼.

7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

1	113 €	Haras De Mirande, M ^{me} Isabelle Pacault, M ^{me} Anne-Sophie Pacault, M ^{me} Magali Giroi-Pacault.
	556 €	Michel Peltier, M ^{me} Michel Peltier.
	324 €	Haras De Saint-Voir.
	220 €	Franck Leblanc.
	104 €	Yann Rougeguez, Pierre Rougeguez.

Temps total : 4'30"0"

45 3041 PRIX YVES BARADAT 3 500 m (Haies)

24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

	Gex , h, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Mexcala [Astarabad (USA)], 70 k (68 k), Lord Daresbury (<i>M. Chailloleau</i>), E. Clayeux (s)	1
	Get Vingt Sept , h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Aigre Douce [Protektor (GER)], 70 k, B. Fleury (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	2
	Gingermix , h, al, 5 ans, par Sunday Break JPN et Vanille Du Cher (Apple Tree), 67 k, A. Kahn (s) (<i>J. Reveley</i>), A. Kahn (s)	3
	Zitan , h, al, 5 ans, par Gemix et Zaafran [Medecis (GB)], 68 k, V. Zazurca (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	4
	Balkoe , f, b, 5 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 65 k, J. Marion (s) (<i>B. Bourez</i>), J. Marion (s)	5
	April Path , h, 5 ans, 67 k, ϕ , EARL Haras du Taillis (<i>J. Lebrun</i>), M ^{me} D. Mele	6
	Galiano , h, 5 ans, 67 k (66½ k), PS Team (<i>Y. Kondoki</i>), A. Kahn (s)	arr
	High Proof , f, 5 ans, 66 k, ϕ , PY. Massoubre (<i>E. Bureller</i>), PY. Massoubre	arr
	Ginflux , f, 5 ans, 65 k, JP. McManus (<i>de F. Giles</i>), M ^{me} I. Pacault	arr
	Estalina , f, 5 ans, 65 k (61 k), E. Raquin (<i>P.N. Fontan</i>), A. Chaille-Chaille	arr
	Dawn Racer GER , h, 5 ans, 70 k (69 k), AS. Pacault (s) (<i>A. Beaudoire</i>), AS. Pacault (s)	tbé
	Gondor De Kerseur , h, 5 ans, 68 k (67 k), Ecurie du Haras d'Erable (<i>B. Berenguer</i>), P. Quinton (s)	tbé

12 partants ; 36 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 624 €

Cas particulier : *Depende*

5 long, 8 long, 4 long ½, loin, 1 long.

11 520€ – 5 760€ – 3 360€ – 2 280€ – 1 080€

Primes aux éleveurs :

1	670 €	Jacques Cypres, M ^{me} Jacques Cypres.
	835 €	M ^{me} Laure Fleury, Baptiste Fleury.
	487 €	M ^{me} Gabriele Perruchot-Siegl, Maurice Ministrot.
	330 €	Scuderia Catalane.
	156 €	Louis Aulnette, M ^{me} Marie-Agnes Aulnette.

Temps total : 4'29"10"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey James REVELEY en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus de 600 g au poids théorique (2^e infraction).

PAU

0539 017

dimanche 17 janvier 2021

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL – François GALIBERT – Marine MAQUAIRE

46 3050 PRIX JOHN HENRY WRIGHT 5 000 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) – dotation France Galop

Pour tous chevaux **6 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues (victoires et places)

en steeple-chases : 1 k. par 17.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 39: Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

	Bomari , h, b, 10 ans, par Nidor et Quinte Flusch [Esprit Du Nord (USA)], 67 k, W. Menuet (s) (<i>J. Lebrun</i>), W. Menuet (s)	1
	Lucky Net Love , h, al, 8 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 66 k (67 k), Ecurie Patrick Joubert (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	2
	Netcam , f, b.f, 9 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 64 k, D. Clayeux (<i>de F. Giles</i>), E. Clayeux (s)	3
26	Branle Bas , h, b, 10 ans, par Saint Des Saints et Formosa (Royal Charter), 65 k, Haras de Saint-Voir (<i>O. Jouin</i>), de N. Lageneste	4
	Blason D'Or , h, 10 ans, 67 k, C ^{de} de E. Saint Pierre (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	dér

5 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 540 €

Eng. Sup.: *Branle Bas*

1 long, 2 long, 1 long.

14 400€ – 7 200€ – 4 200€ – 2 850€

Primes aux éleveurs:

2 088€ Christian Hamelin, Mickael Hamelin.

1 044€ Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

609€ Dominique Clayeux.

413€ Suc. Francois Rimaud.

Temps total: 6'57"80"

Les Commissaires ont autorisé le hongre BRANLE BAS (AQ) à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la chute, à mi-parcours du jockey Clément LEFEBVRE (BLASON D'OR (AQ)).

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Clément LEFEBVRE, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le jockey était tombé suite à un brusque écart sur la gauche du hongre BLASON D'OR (AQ) qui avait voulu sortir de la piste.

Agissant sur réclamation du jockey James REVELEY (LUCKY NET LOVE), arrivé 2^e, se plaignant d'avoir été gêné à environ 250 mètres du poteau d'arrivée par le hongre BOMARI (OC) (Jean-Stéphane LEBRUN), arrivé 1^{er}, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys James REVELEY et Jean-Stéphane LEBRUN, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre LUCKY NET LOVE n'avait, à aucun moment, été gêné dans sa progression par le hongre BOMARI (OC). Toutefois, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Jean-Stéphane LEBRUN pour ne pas avoir strictement gardé sa ligne sans pour autant gêner son concurrent.

47 3047 PRIX ALBERT DE TAILLAC-PX DE L'ASSOC DES PROPRIETAIRES DU SUD OUEST 3 800 m

(Haies)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. par les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 16.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 35.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

	Carriacou , h, b.f, 9 ans, par Califet et Medanik [Medaaly (GB)], 68 k (69 ^{1/2} k), Ecurie Mirande (<i>J. Plouganou</i>), M ^{me} I. Pacault	1
	Fancystastic , h, al, 6 ans, par Mastercraftsman IRE et Fancy Green [Muhtathir (GB)], 70 k, Ecurie Louis Fagalde (<i>P. Dubourg</i>), M ^{me} I. Gallorini	2
	Arry , h, b, 11 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Panique Pas (Video Rock), 69 k, P. Vandemoortele (<i>T. Chevillard</i>), F. Nicolle	3
	Ferromniere , f, n, 6 ans, par Network GER et Science Fiction (Dom Alco), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	4
	Zizaneur , h, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Zitana [Zieten (USA)], 69 k, D. Maxwell (<i>J. Reveley</i>), P. Quinton (s)	5

5 partants; 15 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 439 €

9 long, 1 long, 6 long, 1 long 1/4.

17 280€ – 8 640€ – 5 040€ – 3 420€ – 1 620€

Primes aux éleveurs:

2 505€ Haras De Mirande.

1 252€ Marbat Llc.

730€ Jacques Cypres, Laurent Couetil.

495€ Herve D' Armaille.

234€ Xavier Givaudan.

Temps total: 4'53"50"

48 3046 PRIX JOSEPH DE GONTAUT-BIRON 3 500 m

(Haies)

29 000 € (13 340, 6 670, 3 770, 2 610, 1 305, 870, 435) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

	Lolly Flight , f, al, 4 ans, par Creachadoir IRE et Lover Flight (Saint Cyrien), 67 k, Ecurie Patrick Boiteau, Gab. Leenders (s)	1
	Youtwo Glass , h, gr, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Sea Glass [Martaline (GB)], 68 k, G. Mele (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} D. Mele	2
	Hoola Hoop , f, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Tadjike (Smadoun), 65 k (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	3
	Alex Du Pin , h, b.f, 4 ans, par Alex The Winner USA et Marquise Du Pin [Policy Maker (IRE)], 66 k, E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	4
	Kaptain Corsou , h, b, 4 ans, par Kap Rock et Lady Du Maine [Lord Of Men (GB)], 66 k, JY. Corduan (<i>H. Rodriguez Nunez</i>), JY. Corduan	5
	La Montagne Sainte , f, b, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et La Teranga [Beat Hollow (GB)], 64 k (61 k), Ecurie Sagara (<i>T. Jaguelin</i>), J. Larrigade	6
	Portivy , h, 4 ans, 68 k, M ^{me} D. Mele (<i>M. Delage</i>), M ^{me} D. Mele	tbé

7 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 884 €

Eng. Sup.: *Lolly Flight, Hoola Hoop*

Cas particulier: *Rabbouni*

4 long 1/2, 4 long 1/2, 2 long 1/2, loin, 5 long.

13 340€ – 6 670€ – 3 770€ – 2 610€ – 1 305€ – 870€

Primes aux éleveurs:

1 934€ Patrick Boiteau, Maxime Boiteau.

967€ M^{me} Daniela Mele, Bertrand Thelier.

546€ Ecurie Maulepaire.

378€ Hubert Langot.

189€ Jean-Yves Corduan, M^{me} Helene Sourbe.

126€ Moussa Mbacke.

Temps total: 4'38"10"

Le hongre RABBOUNI, n'ayant pas reçu le résultat de son test à la rhinopneumonie, a été déclaré non-partant.

49 3045 PRIX DE MORLAAS 3 300 m

(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

17 000 € (7 820, 3 910, 2 210, 1 530, 765, 510, 255) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant gagné une course de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 3: Haies, Dist. 3 300 m env.

	Pourquoi pas Robert , h, b, 4 ans, par Whipper USA et Pourquoi Pas Elle [Martaline (GB)], 70 k, (15 000), D. Cottin (s) (<i>K. Nabet</i>), D. Cottin (s)	1
	Hermann Clermont , h, b.f, 4 ans, par Al Namix et Abeona De Clermont [Della Francesca (USA)], 71 k (68 k), (17 000) (<i>E. Capdet</i>), D. Bressou	2
	Arabello GER , h, al, 4 ans, par Kamsin GER et All Of England GER (Lord Of England GER), 70 k (67 k), (15 000), HP. Sorg (<i>K. Ouvrier</i>), M ^{me} D. Mele	3
	Cuvee Du Golfe , h, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Candidasa (Slickly), 73 k, (17 000), E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	4
	Shamdak , h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Shamsa [Selkirk (USA)], 70 k, (15 000), Ecurie Jab (<i>de F. Giles</i>), E&G. Leenders (s)	5
27 1	Poplar Square , h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Polimka [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), φ, (13 000), JF. Cuenca (<i>M^{me} L. Suisse</i>), JF. Cuenca	6
	Roi Rebel , h, n.p, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Roodee Queen GB (Kyllachy GB), 67 k, (9 000), CO. Corral, de O. Montzey	7
25 5	Bloodstic , h, 4 ans, 70 k (66 k), φ, (15 000), M.L. Bloodstock Ltd (<i>E. Meunier</i>), M ^{me} D. Mele	arr
	Circular Quay IRE , h, 4 ans, 69 k, φ, (13 000), M ^{me} L. Grall (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	arr

27 ⁵ **Boumkila**, m, 4 ans, 68 k (67 k), (11 000), K. Tavares **arr**
(A. Lelievre), K. Tavares
10 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 384 €
Eng. Sup. : *Poplar Square*
2 long, 6 long ½, courte encolure, 8 long, 3 long, 3 long.
7820€ – 3910€ – 2210€ – 1 530€ – 765€ – 510€ – 255€
Primes aux éleveurs :
1 133€ David Cottin, M^{lle} Margaux Cottin.
566€ Scea La Reigniere.
320€ Gestut Wieselborner Hof, prime non attribuée.
221€ Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
110€ S.A. Aga Khan.
73€ M^{me} Henri Devin.
36€ European Bloodstock Management.
Temps total : 4'24"50"
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire David COTTIN (s) par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

50 ³⁰⁴⁹ **PRIX D'URT** **4 700 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° 21 : Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

El Martel, h, al, 7 ans, par Martaline GB et Vodkelle [Epal (GER)], 69 k, Gold And Blue Ltd (T. Beaurain), A. Couetil (s) **1**
Fredland, h, b, 6 ans, par Network GER et Obiland [Hawker'S News (IRE)], 70 k, SC. Ecurie Couderc, Gab. Leenders (s) **2**
Don'T Worry, h, gr, 8 ans, par Al Namix et Serenite [Goldneyev (USA)], 67 k, Ecurie Mirande (B. Meme), M^{me} I. Pacault **3**
Benevolat, h, gr, 10 ans, par Dom Alco et Platine [Network (GER)], 67 k (66^{1/2} k), M^{me} de F. Vito (Y. Kondoki), L. Maceli **4**
Ding Ding Dong, h, b, 8 ans, par Gentlewave (IRE) et Toque Rouge [Loup Solitaire (USA)], 68 k, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), de N. Lageneste **5**
Cap Mix, h, 9 ans, 67 k (65 k), Ecurie Magnien (M. Chailloleau), E. Clayeux (s) **6**
Flubisto, h, 6 ans, 67 k, Ecurie des Sables (J. Charron), P&C. Peltier (s) **arr**
Elvis Calam, h, 7 ans, 67 k, φ (de F. Giles), Chemin & Herpin (s) **arr**
Djagatal, h, 8 ans, 69 k (65 k), ⊗ (E. Bougon Bougeard), Chemin & Herpin (s) **tbé**

9 partants ; 21 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 330 €

Cas particulier : *Fun De Rots*

1 long, 1 long, 5 long, 1 long, 7 long ½.

12 480€ – 6 240€ – 3 640€ – 2 470€ – 1 170€

Primes aux éleveurs :

1 809€ M^{me} Isabelle De Saint Anthost.
904€ Thierry Cypres.
527€ Haras De Mirande.
358€ M^{me} Michele Juhen-Cypres, Jean-Paul Sanson.
169€ Haras De Saint-Voir.

Temps total : 6'5"60"

Le hongre FUN DE ROTS (AQ), ayant été testé positif à la rhinopneumonie, a été déclaré non-partant.

51 ³⁰⁴⁸ **PRIX JEAN BERNADOTTE** **3 900 m**
(Steeple-Chase)

36 000 € (16 560, 8 280, 4 680, 3 240, 1 620, 1 080, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru, en steeple-chase, recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Invite Special, h, b.f, 4 ans, par Sinnidar IRE et My Destination (Sleeping Car), 67 k, φ, M^{me} M. Carrie (G. Re), E. Grall (s) **1**

Enki The Best, h, n, 4 ans, par Network GER et Cadiane (Cadoudal), 66 k (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

Hamandio, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 67 k, φ, Ecurie Sagara (R. Fourcade), J. Larrigade **3**

La Danza, f, b.f, 4 ans, par Masked Marvel GB et La Sorelle (Voix Du Nord), 65 k, M^{me} M. de Sousa (T. Beaurain), M^{me} D. Mele **4**

37 C'Est Quelqu'Un, h, n.p, 4 ans, par Buck'S Boum et Sangrilla [Sanglamoire (USA)], 66 k (J. Lebrun), M^{me} D. Mele **5**

Horse Maha, h, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Maharina [Medaaly (GB)], 67 k, B. Chalmel (D. Gallon), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**

11 ⁷ **Gardiala**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Laskaline [Martaline (GB)], 63 k, M.L. Bloodstock Ltd (M. Delage), M^{me} D. Mele **7**

Saura, f, 4 ans, 64 k (65 k), E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier **8**

Itacare, h, 4 ans, 66 k, φ, Ecurie Racing Partners SAS (D. Mescam), M. Mescam **9**

Mister Dino, h, 4 ans, 66 k, **arr**
Ecurie Mme Lynne MacLennan (B. Dubourg), F. Nicolle

10 partants ; 14 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 961 €
Eng. Sup. : *Gardiala, Itacare*

3 long ½, courte tête, 1 long, 2 long ½, 2 long ½, 9 long, 9 long ½, 1 long ½.

16 560€ – 8 280€ – 4 680€ – 3 240€ – 1 620€ – 1 080€ – 540€

Primes aux éleveurs :

2 401€ Suc. Gaetan Gilles.

1 200€ Haras Enki.

678€ Armand Goncalves.

469€ Guy Chereil.

234€ Jean-Pierre Marquet.

156€ Benoit Chalmel.

78€ M. L. Bloodstock Ltd.

Temps total : 5'1"90"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Rémi FOURCADE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e inf - 7 cps).

PAU

0539 019

mardi 19 janvier 2021

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : François GALIBERT – Jacques CAMY –
Stéphanie UHEL

52 ³⁰⁵³ **PRIX EMILE LESTORTE** **3 500 m**
(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu en courses à obstacles une allocation de 8.000. **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Honneur A Estivaux, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Noces D'Or A Estivaux (Zeffir), 67 k, SC. Ecurie Couderc (K. Nabet), M^{me} D. Mele **1**

Houragador, h, b, 4 ans, par Balko et Rinascita (Donald Duck), 68 k (66 k), M^{me} M. Masselin (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

Kap Etoile, h, n.p, 4 ans, par Kap Rock et L'Etoile Filante (Heritable), 68 k (T. Beaurain), X. Thomas-Demeaulte (s) **3**

Morgose De Larachi, f, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Carbonate (Hasa), 65^{1/2} k (66^{1/2} k), K. Tavares (J. Reveley), K. Tavares **4**

Hireine De Lagarde, f, al, 4 ans, par Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 63 k (64 k), SC. Ecurie Couderc (B. Lestrade), de T. Lauriere **5**

Otakelande, h, b, 4 ans, par Hasawood De Bordes et Agathlande [Laverock (IRE)], 64 k, F. Sanchez (E. Bureller), F. Sanchez **6**

Happydream Lalande, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Belnuit De La Lande (Zamouncho), 67 k (65 k), C. Chenu (F. Mouraret de Vita), C. Chenu (s) **7**

Havane Aristo, f, 4 ans, 65 k (62 k), de T. Lauriere
(M. Gauthier), de T. Lauriere

dér

8 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 18 €

Cas particulier : *Hakim D'Airy*

5 long ½, 7 long, 4 long ½, ¼ long, loin, loin.

10580€ – 5290€ – 2990€ – 2070€ – 1035€ – 690€ – 345€

Primes aux éleveurs :

1 534€ Gfa Estivaux.

767€ Jean-Pierre Masselin.

433€ Gaec Minvielle.

300€ Scea De L'Arachi, M^{me} Pascale Papon, M^{me} Sabine Van Egroo.

150€ Sc Ecurie Couderc.

100€ Earl De Pourquarsens, Cyril Cauhape.

50€ Michel Caulliez.

Temps total : 4'15"80"

Le hongre HAKIM D'AIRY AA ayant été testé positif à la rhinopneumonie a été déclaré non-partant.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la sortie de piste, à la première haie, de la pouliche HAVANE ARISTO AA (Melvyn GAUTHIER).

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Melvyn GAUTHIER, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la pouliche HAVANE ARISTO AA s'était dérobée seule malgré les sollicitations de son jockey.

53 3051 **PRIX EQUIDIA (AUGUSTE DE CASTELBAJAC)** **4 000 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie divisé)
Première épreuve

80 000 € (36 000, 17 600, 10 400, 7 200, 4 000, 2 800, 2 000) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2019 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Parcours n° 20 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Références : 0 ans, +8 ; 1 ans et +, +10.

	Calinight , h, gr, 7 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 67 k, φ, G. Lenzi (D. Mescam), M. Mescam	1
	Qeenie'S Cash , f, b, 6 ans, par Authorized IRE et Bonjour Jandrer [Pennekamp (USA)], 70 k, Chauvigny Global Equine SASU (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	2
	Beryl Baie , h, b, 10 ans, par Crillon et Shah Gun Blue [Pistolet Bleu (IRE)], 64 k, S. Huteau (E. Capdet), P&C. Peltier (s)	3
	Enfant Roi , h, b.f, 7 ans, par Saint Des Saints et Super Maman (Robin Des Champs), 70 k, J. Finch (J. Reveley), M ^{me} S. Leech	4
	Espoir Du Grillon , h, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar [Martaline (GB)], 65 ^{1/2} k, φ, P&C. Peltier (s) (V. Morin), P&C. Peltier (s)	5
	Foudre D'Ainay , f, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Guendale (Cadoudal), 66 k, S. Milaveau (G. Re), P&C. Peltier (s)	6
	Fair Play Sivola , f, b, 6 ans, par Noroit GER et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 69 k, Haras de Sivola (M. Chailloleau), E. Clayeux (s)	7
	La Barakas , f, 6 ans, 67 k, φ, J. Ortet (s) (B. Bourez), J. Ortet (s)	8
22	3 Pinaclouddown IRE , h, 5 ans, 67 k, φ, G. Hanouna (K. Nabet), M. Mescam	9
	Drop Flight , h, 6 ans, 67 k, Ecurie Hub De Montmirail (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille	10
	Deal Baie , h, 8 ans, 66 k, φ, M ^{me} M. Boudot (J. Charron), M. Seror (s)	–
	Fret D'Estruval , h, 6 ans, 70 k, S. Munir (M ^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s)	dist
9	Arlequin D'Allier , h, 11 ans, 71 ^{1/2} k, ♂, Y. Maupoil (de F. Giles), E. Clayeux (s)	tbé
	No Risk For You , f, 7 ans, 65 k, J. Seror (D. Gallon), M. Seror (s)	tbé

14 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 2172 €

Certif. vétérinaire : *Gudari*

Code anomalie DE : *Fogo De Chao*

tête, 3 long, 1 long ¼, 1 long, courte encolure, 4 long, 3 long, 5 long, 1 long ¼.

36000€ – 17600€ – 10400€ – 7200€ – 4000€ – 2800€ – 2000€

Primes aux éleveurs :

5 220€ Daniel Boullais, Thierry Page, Arnel Androuin.

2 552€ M^{me} Claire Desmontils.

1 508€ Andre-Jean Belloir.

1 044€ Xavier Leredde, Daniel Desforges.

580€ M^{me} Rolande Flon, Yves Flon.

406€ Stephane Milaveau.

290€ Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

Temps total : 4'51"50"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. James FINCH par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

Le hongre GUDARI a été déclaré non-partant pour raisons vétérinaires.

Le départ a été repris une première fois, tous les concurrents n'étant pas dans le bon sens.

Le départ a été repris une deuxième fois, le hongre FOGO DE CHAOS (AQ) n'ayant pas voulu s'élancer.

Le départ a été validé à 13h56.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraîneur François NICOLLE en ses explications, lui ont indiqué que le hongre FOGO DE CHAOS (AQ) sera interdit de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles, le jockey Nathalie DESOUTTER ne s'était pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

L'intéressé a indiqué qu'il avait oublié de venir se peser et était rentré directement dans le vestiaire.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont distancé le hongre FRET D'ESTRIVAL (AQ) de la 8^e place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Nathalie DESOUTTER par une interdiction de monter pour une durée d'un jour.

54 3052 **PRIX DE LA CHALOSSE** **3 500 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

25 000 € (11 500, 5750, 3250, 2250, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 6.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

	Hetre Rouge , h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Mousse Des Bois (Chef De Clan), 69 k, M ^{me} M. Bryant (G. Re), E. Grall (s)	1
	Martin Spirit (IRE) , h, gr, 4 ans, par Dark Angel IRE et Tribune Libre (IRE) (Nayef USA), 69 k, Ecurie Normandy Spirit (B. Lestrade), F. Nicolle	2
	Mick Sentors , h, n.p, 4 ans, par Meshaher USA et Mick Costa Rica [Valanour (IRE)], 66 k, M ^{me} C. Coiffier (A. Zuliani), F. Nicolle	3
	Hip Hop Conti , h, b.f, 4 ans, par Lauro GER et Starmoss [Astarabad (USA)], 70 k (66 k), Ecurie Patrick Joubert (E. Capdet), E. Clayeux (s)	4
	Hyghliner Great , h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Txamantxoia [Sindar (IRE)], 66 k, P. Noue (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	5
	Air Commodore , h, b, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Hopa Hopa [Muhtathir (GB)], 66 k, M ^{me} D. Mele (M. Delage), M ^{me} D. Mele	6
	Haut De Mirande , h, al, 4 ans, par No Risk At All et Ubiquite [Network (GER)], 66 k, Ecurie Mirande (T. Chevallard), M ^{me} I. Pacault	7
	Honorio Flag , h, 4 ans, 66 k (63 k), M ^{me} M. Chiampo (M. Gauthier), C. Chenu (s)	8
	Saint May , h, 4 ans, 67 k, J. Andt (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr
	Alpaxyos , h, 4 ans, 66 k, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier	arr
	Pachas , h, 4 ans, 66 k (65 k), P. Lhoste (B. Bourez), J. Ortet (s)	arr

11 partants ; 24 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 297 €

¾ long, 3 long ½, 3 long, 2 long ½, 2 long ½, 5 long, loin.

11 500€ – 5750€ – 3250€ – 2250€ – 1 125€ – 750€ – 375€

Primes aux éleveurs :

- 1 667 € Jean Hardy.
 833 € Ecurie Des Monceaux, Ecurie Skymarc Farm.
 471 € Luc Avril, M^{me} Claudia Albert.
 326 € Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.
 163 € M^{me} Sylvie Cassard.
 108 € M^{me} Marie Nyk, Franck Garetier.
 54 € Haras De Mirande.

Temps total : 4'12"0"

Le jockey Franck MOURARET DE VITA ne se sentant pas suffisamment bien pour remonter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HONORIO FLAG par le jockey Melvyn GAUTHIER.

Le jockey David GALLON s'étant accidenté dans le Prix EQUIDIA, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SAINT MAY par le jockey Johnny CHARRON.

55 3054 PRIX DU PIC DU MIDI 3 800 m (Haies - Handicap)

42 000 € (18 900, 9 240, 5 460, 3 780, 2 100, 1 470, 1 050) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, ayant couru depuis le 1^{er} Septembre 2019 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Parcours n° 05 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +10.

- Tzar Royal**, h, al, 5 ans, par Martaline GB et Tzarine De La Mone (Tzar Rodney), 66 k, Ecurie Zingaro (*T. Chevillard*), M^{me} I. Gallorini 1
- Avel De Kerbarh**, h, b, 5 ans, par Balko et Etoile De Kerbarh (Le Balafre), 71 k, φ, Haras de Beauvoir (*de F. Giles*), AS. Pacault (s) 2
- Zeply**, h, b, 5 ans, par Reply IRE et La Teignouse [Green Tune (USA)], 71^{1/2} k (69^{1/2} k), de P. Montzey (*M^{me} N. Desoutter*), D. Guillemain (s) 3
- Koregaon Park**, h, n.p., 5 ans, par Alianthus GER et Keen Walk [Walk In The Park (IRE)], 65 k, Tenuta Dei Principi (*T. Beaurnain*), L. Maceli 4
- Genesis As**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Lovely As [Assessor (IRE)], 67 k (63 k), SC. Ecurie Couderc (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille 5
- 18 4 **Betong Emery**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Lili Valley (Cadoudal), 66 k, A. Chaille-Chaille (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille 6
- Gai Luron**, h, b, 5 ans, par Samum GER et Santa Bamba (Saint Des Saints), 69 k, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle 7
- High King**, h, 5 ans, 70 k, φ (*B. Lestrade*), F. Nicolle 8
- Kerfany**, h, 5 ans, 72 k, B. Khelifi (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) arr
- Manx IRE**, h, 5 ans, 66^{1/2} k (63 k), Ecurie Sagara (*M. Bonsergent*), J. Larrigade arr
- Keep It Real GB**, h, 5 ans, 66 k (63^{1/2} k), Gab. Leenders (s) (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) arr
- White Wood**, h, 5 ans, 65 k (63 k), M^{me} C. Boisdrion (*Y. Courmont*), P. Leblanc arr
- Top Prince**, h, 5 ans, 64 k, R. Davies (*T. Henderson*), D. Henderson arr
- Linceau**, h, 5 ans, 63 k, L. Monnet (*W. Lajon*), L. Carberry (s) arr
- Decaze**, f, 5 ans, 62 k, M^{me} L. Terrassin (*A. Moriceau*), JP. Daireaux tbé

15 partants ; 44 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 1 302 €
 5 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, courte tête, 1 long 3/4, 7 long, 1 long.
 18 900 € – 9 240 € – 5 460 € – 3 780 € – 2 100 € – 1 470 € – 1 050 €

Primes aux éleveurs :

- 2 740 € Yvonnick Bothamy, Jean-Paul Bothamy.
 1 339 € Michel-Andre Le Fur, Moïse Bricault.
 791 € Ecurie Biraben, M^{me} Jean Biraben, Cyrille Biraben-Loustau.
 548 € Earl La Vastine, M^{me} Colette Dibatista.
 304 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
 213 € Ecurie Nicolas Taudon, Scea De La Sapinière, Arnaud Chaille-Chaille.
 152 € Haras De Saint-Voir, Jacques Detre.

Temps total : 4'27"20"

Le jockey Remi FOURCADE n'étant pas en mesure de présenter un test PCR de moins de 10 jours n'a pas été autorisé à monter, de ce fait, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MANX IRE par le jockey Maxime BONSERGENT au poids de 63,5Kg.

56 3055 PRIX EMILE LALANNE 4 000 m (Steeple-Chase - Handicap de catégorie divisé) Deuxième épreuve

45 000 € (20 250, 9 900, 5 850, 4 050, 2 250, 1 575, 1 125) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au dessus, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2019 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72k.

Parcours n° 20 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Références : 0 ans, +16 ; 1 ans et +, +18.

- 23 2 **Bandero**, h, b.f, 6 ans, par Balko et Aubaine De Sivola [Shaanmer (IRE)], 71 k, Haras de Beauvoir (*de F. Giles*), AS. Pacault (s) 1
- 23 **Great Paul**, h, b, 8 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 70^{1/2} k (66^{1/2} k), φ, JF. Cuenca (*M^{me} L. Suisse*), JF. Cuenca 2
- Belhom De Juilley**, h, gr, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 71 k (69 k) (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) 3
- 40 2 **Win On Sunday**, h, al, 8 ans, par Never On Sunday et Go To Win [Coroner (IRE)], 71 k (70 k), M. Riviere d'Arc (*B. Bourez*), J. Ortet (s) 4
- Rio Salsas**, f, b, 6 ans, par Davidoff GER et Rio Amata GER (Lavirco GER), 71 k (68 k), φ, J. Ortet (s) (*A. Breton-Souffir*), J. Ortet (s) 5
- Cidjie Dangles**, f, b, 6 ans, par Meshaher USA et Augira [Sternkoenig (IRE)], 65 k (63 k), K. Plisson (*K. Ouvrier*), K. Plisson 6
- Well Done D'Oc**, h, b, 8 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc (Rahotepe), 71 k (67 k), S. Le Vot (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille 7
- 28 **La Rossa**, f, 7 ans, 70 k (69 k), M^{me} D. Airdali (*K. Deniel*), P. Raussin 8
- Blue Crystal**, h, 6 ans, 66 k (63 k), ⊗, M^{me} C. Boisdrion (*Y. Courmont*), P. Leblanc 9
- 40 5 **King De Ray**, h, 7 ans, 68 k, ⊗, M^{me} L. Saint Martin (*B. Lestrade*), JP. Daireaux arr
- Black Boa**, h, 8 ans, 70 k (67 k), φ, P. Lienart (*M. Bonsergent*), E. Grall (s) dér
- 22 4 **Hurricane Pharaoh**, h, 5 ans, 70 k, φ, M^{me} SC. Carrie (*G. Re*), E. Grall (s) tbé

12 partants ; 15 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 301 €

Cas particulier : *Gunar*Sans motif : *Fast Dela Barriere*Sans jockey : *Baron Du Seuil*

5 long 1/2, 5 long 1/2, 3/4 long, 4 long, 1 long 3/4, 2 long, courte encolure, 1 long.

20 250 € – 9 900 € – 5 850 € – 4 050 € – 2 250 € – 1 575 € – 1 125 €

Primes aux éleveurs :

- 2 936 € Alexandre Conin, Damien Desiles.
 1 435 € Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.
 848 € Georges Trincot, M^{me} Lucie Trincot.
 587 € Haras De Grandcamp Earl.
 326 € Edgar Van Haaren.
 228 € Daniel Vrignaud, Max Fournier, Laurent Fournier, Claude Avril.
 163 € M^{me} Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 4'54"60"

Le jockey Antoine MORICEAU s'étant accidenté dans le Prix DU PIC DU MIDI, le hongre BARON DU SEUIL a été déclaré non-partant, son entourage ne trouvant pas de jockey pour le remplacer.

Le départ a été repris une fois.

Le départ a été validé à 16h22. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la sortie de piste, à la haie vive, du hongre BLACK BOA (Maxime BONSERGENT).

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Maxime BONSERGENT, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre BLACK BOA s'était dérobé seul sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

PAU

jeudi 21 janvier 2021

0539 021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL – Jacques CAMY – François GALIBERT

57 3059 **PRIX MAURICE FAGALDE** 4 100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 30.000 (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus.
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 32: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| 8 | 1 | Saint Godefroy , h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Astrid Weus (Smadoun), 71 k, M ^{me} M. Quinton (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s) | 1 |
| | 2 | Feeling Fast , h, gr, 6 ans, par Martaline GB et Queenjo (Grand Tresor), 69 k (68 k), φ, M ^{me} I. Pacault (<i>A. Lelievre</i>), M ^{me} I. Pacault | 2 |
| | 3 | Free Allen , f, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Quismaelle (Saint Des Saints), 65 k, φ, B. Vagne (<i>S. Paillard</i>), P&C. Peltier (s) | 3 |
| | tbé | Gareth De Larachi , h, 6 ans, 71 k, φ, E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier | tbé |
| | tbé | Urubu Rouge , f, 6 ans, 66 k, M ^{me} H. Cadot (<i>P. Blot</i>), L. Cadot | tbé |

5 partants; 15 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 279 €

2 long ½, 6 long ½.

10 560 € – 5 280 € – 3 080 €

Primes aux éleveurs:

1 531 € Richard Godefroy.

765 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault.

446 € Bruno Vagne, Andre Vagne.

Temps total: 5'28"50"

Le jockey Antoine MORICEAU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FEELING FAST (AQ) par le jockey Aymeric LELIEVRE.

58 3058 **PRIX D'ALBRET** 3 700 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

27 000 € (12 420, 6 210, 3 510, 2 430, 1 215, 810, 405) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 2.000 (victoires et places).
Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches ayant, en steeple-chase, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Parcours n° 16: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| 1 | 1 | Heloy Delabarriere , h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Aletsch (Nickname), 68 k (66 k), E.J. Leclerc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille | 1 |
| | 2 | Heros Des Mers , h, b, 4 ans, par Jeu St Eloï et Vue Sur Mer (Dom Alco), 66 k, J. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle | 2 |
| | 3 | Histoire De Reve , f, gr, 4 ans, par Al Namix et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 64 k (64 ^{1/2} k), A. Gronfier (<i>K. Nabot</i>), D. Cottin (s) | 3 |
| | 4 | Harissa Douce , f, b, 4 ans, par Balko et Aigre Douce [Protektor (GER)], 64 k (65 k), B. Fleury (<i>G. Re</i>), E. Grall (s) | 4 |
| | 5 | Hyalin De Kerza , h, b, 4 ans, par Alianthus GER et Urane De Kerza [Persian Ruler (GB)], 70 k (66 k), φ, EARL de Kerza (<i>F. Besson</i>), Gab. Leenders (s) | 5 |
| | 6 | Hardegarde , h, gr, 4 ans, par Kapgarde et Berry Qreasy (Chichi Creasy), 68 k, φ, de CH. Chaudenay (<i>O. Jouin</i>), P. Journiac | 6 |
| | 7 | Herogador , h, b, 4 ans, par Balko et Qualinette [Epistolaire (IRE)], 68 k, JP. Masselin (<i>T. Henderson</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 7 |
| | 8 | Haute Idee , f, 4 ans, 66 k (68 k), Ecurie Team Spirit (<i>J. Reveley</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 8 |
| | arr | Hurry Up , h, 4 ans, 66 k (<i>T. Beurain</i>), P. Journiac | arr |
| | arr | Horsa D'Airy , f, 4 ans, 64 k (64 ^{1/2} k), SCEA de La Vallée de L'Orne (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s) | arr |
| | tbé | H'Irish Gascon , h, 4 ans, 70 k (67 ^{1/2} k), R. Masterson (<i>A. Lelievre</i>), de A. Watrigant (s) | tbé |
| | tbé | Hillico , h, 4 ans, 66 k, FX. Mary (<i>J. Charron</i>), P&C. Peltier (s) | tbé |

12 partants; 23 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 329 €

2 long ½, 9 long, 1 long ¼, ¾ long, 6 long, courte encolure, 7 long.

12 420 € – 6 210 € – 3 510 € – 2 430 € – 1 215 € – 810 € – 405 €

Primes aux éleveurs:

1 800 € Serge Duchene.

900 € Thierry Cypres.

508 € Jean-Paul Gronfier.

352 € M^{me} Laure Fleury, Baptiste Fleury, M^{me} Catherine Fleury.

176 € Earl De Kerza.

117 € Charles-Hubert De Chaudenay.

58 € Jean-Pierre Masselin.

Temps total: 4'29"50"

59 3057 **PRIX DE LA NAVARRE** 3 500 m
(Haies)

24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| 1 | 1 | Polisud , h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Polimere [Poliglote (GB)], 68 k, φ, J. Detre (<i>P. Moreau</i>), F. Nicolle | 1 |
| | 2 | Felissa , f, gr, 6 ans, par Diamond Boy et Nauzaca [Medaaly (GB)], 67 k (63 k) (<i>M^{me} L. Suisse</i>), F. Nicolle | 2 |
| | 3 | Garò De Juilley , h, b.f, 9 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley [Goldneyev (USA)], 70 k, G. Thompson (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} S. Leech | 3 |
| | 4 | My Way GER , h, b, 6 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER (Acatenango GER), 72 k (70 k), Ecurie Gabeur (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 4 |
| | 5 | Winneyev , h, b, 10 ans, par Goldneyev USA et Lady Chine [Voloehine (IRE)], 69 k, Ecurie Mirande (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} I. Pacault | 5 |
| | 6 | Fleury Bede , h, 6 ans, 68 k, B ^{ome} de C. Bourgoing (<i>J. Lebrun</i>), M ^{me} D. Mele | 6 |
| | 7 | Perpetuel Movment , f, 5 ans, 66 k (64 k), O. Tricot (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille | 7 |
| | 8 | Bacara Des Bois , f, 8 ans, 69 k, T. Bedon (<i>B. Lestrade</i>), M ^{me} S. Jaffrelot | 8 |
| | 9 | Daklondike IRE , h, 9 ans, 68 k, M ^{me} C. Tisdall (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s) | 9 |
| | arr | Katana One , h, 6 ans, 68 k (67 k), M ^{me} V. Poussier (<i>B. Bourez</i>), F. Nicolle | arr |

10 partants; 44 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 998 €

Eng. Sup.: *Daklondike IRE*

3 long ½, 1 long, ½ long, tête, 4 long, courte tête, 5 long, 8 long.

11 520 € – 5 760 € – 3 360 € – 2 280 € – 1 080 €

Primes aux éleveurs:

1 670 € Thierry Cypres.

835 € S.A. S. U. Hambletonian.

487 € Georges Trincot.

330 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

156 € Haras De Mirande, M^{me} Magali Girot-Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Alice Evain.

Temps total: 4'14"70"

Les Commissaires ont autorisé le hongre DAKLONDIKE (IRE) à ne faire qu'un tour du rond, et être monté sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

60 3056 **PRIX DE GRAMONT** 3 500 m
(Haies - Femelles)

25 000 € (11 500, 5 750, 3 250, 2 250, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacle, reçu une allocation de 6.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- | | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | 4 | Cerisaie , f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Carolles [Medicean (GB)], 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (<i>T. Beurain</i>), E. Grall (s) | 1 |
| | 5 | One Story , f, b.f, 4 ans, par Spirit One et Cover Story [Okawango (USA)], 68 k, Ecurie Performer's & As (<i>de F. Giles</i>), AS. Pacault (s) | 2 |

- Tarsamis**, f, b, f, 4 ans, par Manduro GER et Semiramiss [Pennekamp (USA)], 69 k (67 k), P. Vitek (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) 3
- 11 ³ **Elite Rock**, f, n, 4 ans, par Masked Marvel GB et Poprock Du Berlais [Martaline (GB)], 67 k, M. Mescam (*D. Mescam*), M. Mescam 4
- The Dreams**, f, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et High Limits (IRE) (High Chaparral IRE), 66 k, C. Marzocco (*A. Zuliani*), F. Nicolle 5
- Princess Polly**, f, b, 4 ans, par Top Trip (GB) et Queen Poline [Tremolino (USA)], 66 k, R. Davies (*T. Henderson*), D. Henderson 6
- 11 **Little Winner**, f, b, 4 ans, par Alex The Winner USA et Little Royale [Poliglote (GB)], 66 k, E. Lecoiffier (*E. Bureller*), E. Lecoiffier 7
- Be Strong Girl**, f, 4 ans, 66 k (64 k), A. Chaille-Chaille (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille 8
- Melibelle Rosetgri**, f, 4 ans, 66 k, EARL Ecurie Rosetgri Stud (*Y. Kondoki*), L. Maceli 9
- Huppe**, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (*K. Nabet*), D. Cottin (s) arr
- Shakhelya**, f, 4 ans, 67 k, Ecurie Le Pied à l'Etrier (*C. Lefebvre*), E&G. Leenders (s) tbé
- Get'Em Grayce IRE**, f, 4 ans, 66 k (63 k), φ, P. McCormack (*L. Colson*), L. Maceli tbé
- 12 partants; 28 eng.; 2 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 940 €
Eng. Sup.: *Melibelle Rosetgri, Get'Em Grayce IRE*
Cas particulier: *Stormicaya, Dinoblue*
9 long, 2 long, 4 long ½, 6 long, 9 long, 5 long ½, 1 long, 5 long.
11 500€ – 5 750€ – 3 250€ – 2 250€ – 1 125€ – 750€ – 375€

Primes aux éleveurs:

- 1 667 € M. L. Bloodstock Ltd.
833 € Valentin Berouard, Hugo Berouard, Steeve Chatelain, Haras Des Sablonnets.
471 € Hans Rhyn.
326 € Pierre Morrucci, M^{me} Philippe Morrucci.
163 € Claudio Marzocco, Luca Marzocco.
108 € Ron Davies.
54 € Hubert Langot.

Temps total: 4'14"30"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur David COTTIN par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

PAU

0539 024

dimanche 24 janvier 2021

Terrain LOURD

Commissaires de courses : François GALIBERT – Jacques CAMY –
Stéphanie UHEL

- 61 ³⁰⁶⁴ **PRIX JEAN ET RENE COUETIL** 4 100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
- 22 000 €** (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, ceux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les 5 ans pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 7.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 13.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.
- Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**
- Parcours n° 31: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.
- Otchoa Rouge**, h, b, 6 ans, par Diamond Boy et Fideley [Villev (USA)], 69 k (*J. Reveley*), P. Quinton (s) 1
- 8 **Galcoflaur**, h, al, 5 ans, par Falco USA et Persiflaura (Mansonnien), 68 k, Mustang SARL (*C. Lefebvre*), P&C. Peltier (s) 2
- Figue**, f, n, 6 ans, par Yeats IRE et Tieville (Ragmar), 67 k, φ, Ecurie Thierry Cypres & Fils (*A. Nail*), D. Cottin (s) 3
- 8 ³ **Gordon Pym**, h, n.p, 5 ans, par Nicaron GER et Une De Ciergues (Dom Alco), 70 k, φ, D. Galt (*de F. Giles*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 4
- Goldchop**, h, b, 6 ans, par Muhaymin USA et Emy Chope [Soave (GER)], 69 k, M^{me} S. Mestries (*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} S. Mestries 5
- 8 ⁴ **Gamine Apple'S**, f, 5 ans, 65 k, P. Coveliens (*S. Nailov-Ferhanov*), E. Clayeux (s) 6
- Barcarolle**, f, 6 ans, 66 k, D. Lumet (*E. Metivier*), E. Leray (s) 7
- 8 **Gwinzegal**, f, 5 ans, 65 k (66 k), φ, Ecurie des Dunes (*MA. Dragon*), P. Quinton (s) arr

- 10 **Yellow Rocks (GER)**, f, 5 ans, 64 k (65 k), φ, Ecurie Vivaldi (*E. Bureller*), D. Cottin (s) tbé
- Grande Soeur**, f, 5 ans, 64 k, Haras de Saint-Voir (*H. Lucas*), D. Cottin (s) tbé
- 10 partants; 15 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 90 €
½ long, 1 long, 1 long, 6 long, 1 long, 2 long ½.
10 560€ – 5 280€ – 3 080€ – 2 090€ – 990€
- Primes aux éleveurs:
1 531 € Xavier Leredde.
765 € M^{me} Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.
446 € Thierry Cypres.
303 € Stephane Talon.
143 € Alain Chopard.
- Temps total: 5'25"90"
- Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire David LUMET par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

62 ³⁰⁶⁰ **PRIX LEON DARAN** 3 500 m
(Haies - Femelles)

25 000 € (11 500, 5 750, 3 250, 2 250, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 11.000, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Roberta Has**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Roll On Has [Policy Maker (IRE)], 68 k, SCEA Hamel Stud (*A. Zuliani*), F. Nicolle 1
- 20 ⁵ **Hors Piste**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Valgardena (Dom Alco), 66 k (64 k), M^{me} M. Juhen-Cypres (*E. Capdet*), E. Clayeux (s) 2
- 20 ³ **Hispanic Moon**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Umbrage [Astarabad (USA)], 67 k, X. Doumen (*A. Renard*), D. Cottin (s) 3
- High Fashion**, f, b, f, 4 ans, par Crillon et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 66 k (65 k), M^{me} I. Pacault (*K. Deniel*), M^{me} I. Pacault 4
- 36 ³ **Fiumicina**, f, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Happy Fellow [Astarabad (USA)], 67 k (*K. Nabet*), M^{me} D. Mele 5
- Fiamme Rouge**, f, al, 4 ans, par Masterstroke USA et Fideley [Villev (USA)], 66 k, Boulbee Brooks Ltd (*D. Mescam*), M. Mescam 6
- Sybille Du Mathan**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Jeapano [Panoram (GB)], 66 k (64 k), JM. Baradeau (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille 7
- 11 **Della Beautiful**, f, 4 ans, 68 k, C. Marcellin (*E. Bureller*), Ch. Gourdain (s) arr
- Heloa**, f, 4 ans, 66 k (62 k), Ecurie Patrick Joubert (*L. Remondet*), E. Clayeux (s) arr
- Marvella D'Estrel**, f, 4 ans, 66 k (65 ½ k), M^{me} L. Gagneux (*E. Metivier*), JL. Guillochon arr

10 partants; 30 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 560 €

Sans motif: *Dinoblue*Sans jockey: *Chantazia*

3 long ½, nez, 2 long, 7 long ½, ¾ long, 2 long.

11 500€ – 5 750€ – 3 250€ – 2 250€ – 1 125€ – 750€ – 375€

Primes aux éleveurs:

- 1 667 € Scea Hamel Stud.
833 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.
471 € Mulungu Bloodstock.
326 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault.
163 € Guy Cherele.
108 € Xavier Leredde.
54 € Jean-Marie Baradeau.

Temps total: 4'21"20"

La pouliche CHANTAZIA a été déclarée non partante, aucun jockey n'étant en mesure de remplacer le jockey Yohan KONDOKI, son entraîneur n'ayant pu pourvoir à son remplacement.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony RENARD en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 6 coups).

63 ³⁰⁶¹ **PRIX AL CAPONE II** 3 500 m
(Haies - Autres Que Pur Sang)

31 000 € (14 260, 7 130, 4 030, 2 790, 1 395, 930, 465) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu

8.500 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

	Haut Morvan , h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Teskaline [Martaline (GB)], 67 k, Lord Daresbury (A. Zuliani), F. Nicolle	1
12	Happy De Reve , h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 69 k, A. Gronfier (C. Lefebvre), B. Lefevre (s)	2
12	Hermes Bellevue , h, n.p., 4 ans, par Jeu St Eloi et Venise Bellevue (Roli Abi), 67 k (65 k), JP. Bichon (F. Bayle), A. Chaille-Chaille	3
	Garde Le Soleil , h, al, 4 ans, par Kapgarde et Toi Et Le Soleil [Poliglote (GB)], 67 k, M ^{me} M. Bryant (M. Delage), M ^{me} D. Mele	4
12	Helio Borget , h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Kashima (Kadalko), 67 k, E. Grall (s) (T. Beaurain), E. Grall (s)	5
	Hickstead , h, b, 4 ans, par Sinnadar IRE et Allo Cherie (Dom Alco), 67 k, M ^{me} A. Peltier (G. Re), P&C. Peltier (s)	6
	Homme De Coeur , h, b, 4 ans, par Balko et Question D'Estruval [Phantom Breeze (IRE)], 67 k (64 k), Ecurie B.A.G. (E. Capdet), de A. Boisbrunet (s)	7
	Hipster Paradise , h, 4 ans, 67 k, SCEA des Sens (O. Jouin), P. Journiac	8
	Helios De Fretel , h, 4 ans, 67 k, D. Cottin (s) (A. Renard), D. Cottin (s)	arr
	Happy Wisky , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Mirande (B. Meme), M ^{me} I. Pacault	arr
20	Histoire Vraie , f, 4 ans, 65 k (61 k), Ecurie Mirande (M ^{me} L. Suisse), M ^{me} I. Pacault	tbé

11 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 1 143 €

Eng. Sup. : *Hickstead*

4 long ½, 1 long, 6 long ½, 2 long ½, 2 long ½, 9 long, 1 long.

14260€ – 7 130€ – 4 030€ – 2 790€ – 1 395€ – 930€ – 465€

Primes aux éleveurs :

2 067€ Jacques Cypres.

1 033€ Jean-Paul Gronfier.

584€ Jean-Pierre Bichon.

404€ Sca La Perrigne, David Georges Powell, Roger-Yves Simon, M^{me} Anna Bromley.

202€ M^{me} Olivia Goupil.

134€ Philippe Peltier.

67€ Christophe Hallope, Francois Thomas.

Temps total : 4'23"10"

64 ³⁰⁶³ **134EME GRAND PRIX DE PAU - BIRABEN FOIE GRAS** **5 300 m**
(PRIX ANDRE LABARRERE)
(Steeple-Chase - Groupe III)

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k, 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges limitées à 5 k pour les 5 ans. Les chevaux ayant, en steeple-chase, gagné, depuis le 1^{er} juillet 2019, une course de dotation totale de 36.000, porteront 1 k. ; une Listed-Race (handicap excepté), 2 k. ; un Groupe III, 4 k. ; plusieurs Groupes ou un Groupe et une Listed-Race, 5 k. ; un Groupe I, 7 k.

Parcours n° 24 : Steeple-Chase, Dist. 5 300 m env.

	Ajas , h, b, 7 ans, par No Risk At All et Seraglio IRE (Singspiel IRE), 67 k, U. Sjoberg (K. Nabet), D. Cottin (s)	1
	Eddy De Balme , h, b, 7 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme [Solid Illusion (USA)], 66 k (A. Zuliani), F. Nicolle	2
	Deo Gratias , f, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa [Holst (USA)], 64 k (B. Lestrade), JP. Daireaux	3
9	Poly Grandchamp , h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 70 k, (T. Lemagnen), F. Nicolle	4
	Darling Des Bordes , h, b, 8 ans, par Balko et Miss Berry (Cadoudal), 67 k (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
	Doctor Kaleo , h, gr, 6 ans, par Doctor Dino et Last Harvest [Kahyasi (IRE)], 67 k, M ^{me} E. Lafeu (C. Lefebvre), A. Couetil (s)	6
9	Laskalin , h, b, 6 ans, par Martaline GB et Laskadya [Lashkari (GB)], 68 k, M.L. Bloodstock Ltd (D. Mescam), M. Mescam	7
9	Ediboum , h, 7 ans, 67 k, M ^{me} D. Airdali (R. Mayeur), P. Raussin	8
9	Spanish One , h, 7 ans, 67 k, φ, M ^{me} M. Carrie (G. Re), P&C. Peltier (s)	9
	D'Jango , h, 8 ans, 70 k (de F. Giles), P. Quinton (s)	10

Matfog (IRE), h, 6 ans, 71 k, M. Al Romaihi (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

9 El Gringo, h, 7 ans, 66 k, ⊗, Ecurie Sagara (T. Beaurain), J. Larrigade

9 ³ **Caroubier**, h, 5 ans, 64 k (65 k), Cd. Robba (A. Renard), D. Cottin (s)

13 partants ; 26 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 190 €

4 long, 1 long ¼, 1 long ½, 1 long ½, courte encolure, 1 long ¾, tête, ¾ long, 1 long.

45 000€ – 22 000€ – 13 000€ – 9 000€ – 5 000€ – 3 500€ – 2 500€

Primes aux éleveurs :

6 525€ Ulf Sjoberg Transportfordon Ab.

3 190€ Jean-Luc Henry.

1 885€ Olivier De La Garoullaye.

1 305€ Jean-Louis Guerin.

725€ Earl Les Bordes De Mornay, Gerard Hanquiez.

507€ Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.

362€ M^{me} Christine Cheyrou.

Temps total : 6'38"0"

Les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Kevin NABET (AJAS) et Anthony RENARD (CAROUBIER) en leurs explications, les ont sanctionnés par une amende de 200 euros chacun (sanction doublée, course labellisée Groupe III) pour avoir fait preuve d'indiscipline et avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Tristan LEMAGNEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros (sanction doublée, course labellisée Groupe III) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

65 ³⁰⁶² **PRIX ROBERT LABOUCHE** **3 800 m**
(Steeple-Chase)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1^{er} juillet 2019 inclus au 31 décembre 2019 inclus.

Parcours n° 17 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

22 Gaz Gaz, h, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Montanara Paris [Turgeon (USA)], 68 k, φ, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)

Tourmalet, h, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Tourmaline (Cadoudal), 67 k (65 k), A. Duboe (M^{me} N. Desoutter), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Gengis Khel, h, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Pardielle (Robin Des Champs), 67 k, ⊗, M^{me} de I. Saint Anthost (de F. Giles), E&G. Leenders (s)

55 ⁶ **Betong Emery**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Lili Valley (Cadoudal), 67 k, A. Chaille-Chaille (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

Barpower, h, al, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Valley [Nombre Premier (GB)], 67 k, M^{me} A. Vigreux (P. Blot), M^{me} A. Vigreux

22 Ty Zums, h, 5 ans, 69 k, M^{me} D. Airdali (R. Mayeur), P. Raussin

28 ² **L'Heure Du Crime**, f, 5 ans, 70 k, M^{me} S. Mestries (H. Rodriguez Nunez), M^{me} S. Mestries

Paolo (FR), h, 5 ans, 67 k (63 k), Ecurie Mme Lynne MacLennan (L. Zuliani), F. Nicolle

39 Gare A Toi, f, 5 ans, 65 k, J. Saphores (E. Metivier), J. Ortet (s)

9 partants ; 23 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 299 €

Cas particulier : *Kohinoor Du Castel*

4 long, 1 long, 7 long, 1 long, 1 long.

12 480€ – 6 240€ – 3 640€ – 2 470€ – 1 170€

Primes aux éleveurs :

1 809€ Haras De Saint-Voir.

904€ Andre Duboe.

527€ M^{me} Isabelle De Saint Anthost.

358€ Ecurie Nicolas Taudon, Scea De La Sapiniere, Arnaud Chaille-Chaille.

169€ Jean-Charles Foursans-Bourdette.

Temps total : 4'44"30"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus de 600 grammes, à celui résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

PAU

mercredi 27 janvier 2021

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Jacques CAMY – François GALIBERT –
Stéphanie UHEL**66** ³⁰⁶⁸ **PRIX D'ASPE** **4 700 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**16 000 €** (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k. ; plusieurs steeple-chases 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 21 : Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

- 43** ⁵ **Coming Alone**, f, b.f, 5 ans, par Authorized IRE et Laskaline [Martaline (GB)], 67 k, ♂, (11 000), M.L. Bloodstock Ltd (*J. Lebrun*), M^{me} D. Mele **1**
- 50** ³ **Don'T Worry**, h, gr, 8 ans, par Al Namix et Serenite [Goldneyev (USA)], 71 k (67 k), (11 000), Ecurie Mirande (M^{me} L. Suisse), M^{me} I. Pacault **2**
- Baron Du Seuil**, h, n, 10 ans, par Network GER et Nistabelle (Lights Out), 70 k, (9 000), J.P. Daireaux (*B. Lestrade*), J.P. Daireaux **3**
- Eole'Spirit**, h, al, 9 ans, par Spirit One et Reine Bere [Until Sundown (USA)], 70 k, (9 000), E. Barrao (*B. Fouchet*), F. Barrao **4**
- 40** **Kolantas**, h, b, 6 ans, par Davidoff GER et Cazoul Des As [Rasi Brasak (GB)], 71 k (67 k), ♂, (11 000), M^{me} E. Noel (*B. Bourez*), J. Ortet (s) **5**
- Fundy**, f, 6 ans, 71 k (67 k), (15 000) (*E. Capdet*), E. Clayeux (s) **tbé**

6 partants ; 22 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 222 €

Cas particulier : *Go For De Houelle*Certif. vétérinaire : *My Way Emel*

1 long, 4 long ½, loin, loin.

7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113€ M. L. Bloodstock Ltd.
556€ Haras De Mirande.
324€ Suc. Marc Boudot.
220€ Christian Raimont.
104€ M^{me} Evelyne Van Haaren.

Temps total : 6'11"80"

Le hongre GO FOR DE HOUELLE ayant été testé positif à la rhinopneumonie a été déclaré non-partant.

Les Commissaires ont autorisé le hongre KOLANTAS à ne faire qu'un tour du rond, et à se rendre au départ en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

67 ³⁰⁶⁷ **PRIX HARRY LA MONTAGNE** **3 700 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**17 000 €** (7 820, 3 910, 2 210, 1 530, 765, 510, 255) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, depuis le 1^{er} décembre de la l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k. ; plusieurs steeple-chases, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 16 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 42** ² **Hisatys**, f, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Tchao Bye Bye (Sagacity), 68 k (65 k), ♂, (13 000), M^{me} Y. Grall (*S. Pechaire*), E. Grall (s) **1**
- Benson**, h, b, 4 ans, par Very Nice Name et Bravecentad [True Brave (USA)], 72 k (69 k), ♂, (17 000) (*A. Nail*), D. Cottin (s) **2**
- 43** ³ **Mirabellas**, f, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Sancta Marias (Saint Des Saints), 69 k (68 k), ♂, (15 000), J. Ortet (s) (*B. Bourez*), J. Ortet (s) **3**
- Amssetou**, f, al, 4 ans, par Sri Putra GB et Avec Classe (Johann Quatz), 66 k, (9 000), V. Le Roy (*T. Beaurain*), L. Maceli **4**

- 27** **Gampark**, f, b, 4 ans, par Waldpark GER et La Gaminerie (Cadoudal), 66 k (65 k), (9 000), M^{me} S. Mestries (*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} S. Mestries **5**
- 42** **Greatest Misses**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Missaglia (Slickly), 67 k, (11 000), E. Lecoiffier (*E. Bureller*), E. Lecoiffier **6**
- 27** ² **Mark Nova**, h, 4 ans, 70 k (67 k), ♂, (13 000), V. Durot (*E. Capdet*), de A. Boisbrunet (s) **tbé**
- 37** ⁷ **Himalayas**, f, 4 ans, 69 k (66 k), (15 000), G. Galletta (*A. Breton-Souffir*), J. Ortet (s) **tbé**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 178 €

1 long, 7 long, 1 long, loin, loin.

7 820€ – 3 910€ – 2 210€ – 1 530€ – 765€ – 510€

Primes aux éleveurs :

- 1 133€ M^{me} Anne-Marie Duhamel, M^{me} Isabelle Levy, Guy Duchamp, Thierry Duhamel.
566€ M^{me} Philippe Cottin, M^{me} Margaux Cottin, David Cottin.
320€ Edgar Van Haaren.
221€ Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon.
110€ M^{me} Karine Perreau.
73€ Erwan Brindjonc.

Temps total : 4'48"30"

68 ³⁰⁶⁵ **PRIX DE GARLIN** **3 500 m**
(Haies - Mâles et Hongres)**25 000 €** (11 500, 5 750, 3 250, 2 250, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 11.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Verigny**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Argovie [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k, Ecurie Herve Guerin (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **1**
- Sensitif**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Sensuelle (GB) (Tiger Hill IRE), 66 k (62 k), A. Bardini (M^{me} L. Suisse), F. Nicolle **2**
- 25** ⁴ **Pampacret**, h, al, 4 ans, par Secret Singer et La Pampalina (Maresca Sorrento), 66 k (64 k), Madame L. Trotignon (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **3**
- Family Business**, h, b, 4 ans, par Kitkou et Santa Senam (Saint Des Saints), 68 k (67 k), Ecurie Bluestar Racing (*A. Lelievre*), de A. Boisbrunet (s) **4**
- Designed Survivor**, h, b, 4 ans, par Due Diligence USA et Delantera (Lawman), 66 k, Ecuries Serge Stempniak (*T. Beaurain*), S. Brogi **5**
- 25** ⁷ **Funway**, h, gr, 4 ans, par Galiway (GB) et Fun Verglas [Verglas (IRE)], 66 k, ♂, P. Le Geay (*B. Fouchet*), P. Le Geay **6**
- 25** **Sputnik**, h, b, 4 ans, par Orpen USA et Sharissima GB (Shamardal USA), 66 k (65 k), P. Le Geay (*H. Rodriguez Nunez*), P. Le Geay **7**
- 54** **Pachas**, h, 4 ans, 66 k (65 k), P. Lhoste (*B. Bourez*), J. Ortet (s) **8**

8 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 817 €

Eng. Sup. : *Pachas*Cas particulier : *Impose Ta Loi, Hydro Link*Sans jockey : *The Last Wolf*

1 long, courte encolure, 4 long ½, 1 long ½, 7 long, 1 long, ¾ long.

11 500€ – 5 750€ – 3 250€ – 2 250€ – 1 125€ – 750€ – 375€

Primes aux éleveurs :

- 1 667€ Ecurie Maulepaire, Emmanuel Du Reau.
833€ Mell Elevages, Francois Mell, Ecurie Artsam.
471€ Gabriel Geffroy.
326€ Charles-Antoine Robinot, Pierre-Marie Robinot.
163€ Haras D'Etremham, Gestut Zur Kuste Ag.
108€ Guy Pariente Holding.
54€ European Bloodstock Management.

Temps total : 4'35"20"

Les hongres HYDRO LINK et IMPOSE TA LOI ayant été testés positif à la rhinopneumonie ont été déclarés non-partant.

Le jockey Paul MOREAU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DESIGNED SURVIVOR par le jockey Thomas BEAURAIN.

L'entraîneur Jacques Ortet a déclaré le hongre non partant, son jockey Alexis BRETON SOUFFIR s'étant accidenté dans la course précédente.

69 ³⁰⁶⁶ **PRIX DU PONT-LONG** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)**16 000 €** (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k. ; plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 05 : Haies, Dist. 3 800 m env.

	Goas Mat , h, b, 5 ans, par Racinger et Qualidou ⁿ Up (Smadoun), 72 k, (15 000), G. Taupin (s) (<i>E. Bureller</i>), G. Taupin (s)	1
43	Eleganza , f, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Formerly [Poliglote (GB)], 70 k (67 k), (11 000), M.L. Bloodstock Ltd (<i>K. Ouvrier</i>), M ^{me} D. Mele	2
10 ³	Georges , h, b.f, 5 ans, par Kapparde et Pegase Sixty One [Red Guest (IRE)], 71 k (70 k), (13 000) (<i>B. Berenguer</i>), P. Quinton (s)	3
10 ²	Delavo , h, al, 5 ans, par Linngari IRE et Devaki GER (Sholokhov IRE), 73 k (69 k), (17 000) (<i>E. Capdet</i>), E. Clayeux (s)	4
	Latina , f, b, 5 ans, par Top World et Tippula (Graveron), 68 k, (11 000), M ^{me} H. Cadot (<i>J. Charron</i>), L. Cadot	5
10 ⁴	Beni Gods , h, 5 ans, 68 k (64 k), (7 000), M ^{me} H. Cadot (<i>M. Gauthier</i>), L. Cadot	6
10 ¹	Vademecum , f, 5 ans, 69 k (68 k), (9 000) (<i>H. Rodriguez Nunez</i>), JP. Daireaux	7
10	Gift Of Fortune , f, 5 ans, 69 k (65 k), (13 000), Haras du Logis Saint-Germain (<i>M^{me} L. Suisse</i>), F. Nicolle	8
	Showersoblessing , h, 5 ans, 70 k, (11 000), V. Durot (<i>T. Beaurain</i>), de A. Boisbrunet (s)	arr
	Lady Pirate , f, 5 ans, 69 k (67 k), ϕ , (13 000), Bloke Europeo Mobiliario SL (<i>A. Lelievre</i>), de B. Montzey (s)	arr
10 ⁵	Cykaprine , f, 5 ans, 68 k (65 k), (11 000), Ecurie Louis Fagalde (<i>A. Nail</i>), P. Quinton (s)	arr
	Master Gold , h, 5 ans, 68 k (67 k), (7 000), Ecurie d'Obstacle XXL (<i>B. Bourez</i>), de A. Boisbrunet (s)	tbé
	Gamine De Sivola , f, 5 ans, 67 k (65 k), (9 000), G. Trapenard (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	tbé
	Self Limits , f, 5 ans, 66 k, ϕ , (7 000), GR. Petit (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam	tbé

14 partants ; 21 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 128 €

3 long ½, 6 long, 1 long ½, 6 long, 7 long, 5 long ½, 1 long ½.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113€ Fabien Lusson, Paul Le Manac'H.
- 556€ M. L. Bloodstock Ltd.
- 324€ M^{me} Vanessa Cooren, Sven Pauwels.
- 220€ M^{me} Gabriele Lux.
- 104€ Pierre J. Delage, M^{lle} Clara Delage.

Temps total : 4'49"0"

Le jockey Paul MOREAU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SHOWEROFBLESSING par le jockey Thomas BEAURAIN.

Les Commissaires ont autorisé la jument VADEMECUM à ne faire qu'un tour du rond, et être monté sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- Adios Clemento**, h, 9 ans, Early March GB et La Guindilla, 44
- Air Commodore**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Hopa Hopa, 54/6
- Ajas**, h, 7 ans, No Risk At All et Seraglio IRE, 64/1
- Alex Du Pin**, h, 4 ans, Alex The Winner USA et Marquise Du Pin, 48/4
- Alice Avril**, f, 4 ans, Balko et La Courtille, 42/1
- Alpaxoyos**, h, 4 ans, Axxos GER et Alpe D'Huez GER, 54/
- Amssetou**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Avec Classe, 67/4
- April Path**, h, 5 ans, Panis USA et April Meadow (IRE), 45
- ***Arabello GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et All Of England GER, 49/3
- Arlequin D'Allier**, h, 11 ans, Voix Du Nord et Miss Akarad, 53/
- Arry**, h, 11 ans, Boris De Deauville (IRE) et Panique Pas, 47/3
- Avel De Kerbarh**, h, 5 ans, Balko et Etoile De Kerbarh, 55/2
- Bacara Des Bois**, f, 8 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, 59
- Balconny**, f, 4 ans, Martaline GB et Miziella GER, 42/
- Balkoe**, f, 5 ans, Balko et Chamberkoe, 45/5
- Bandero**, h, 6 ans, Balko et Aubaine De Sivola, 56/1
- Barcarolle**, f, 6 ans, Spirit One et Miss Oversea, 61
- Baron Du Seuil**, h, 10 ans, Network GER et Nistabelle, 66/3
- Barpower**, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Valley, 65/5
- Be Strong Girl**, f, 4 ans, Diamond Boy et Miss Chantreuil, 60
- Belhom De Juilley**, h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley, 56/3
- Benevolat**, h, 10 ans, Dom Alco et Platine, 50/4
- Beni Gods**, h, 5 ans, Spirit One et Briere, 69
- Bensonn**, h, 4 ans, Very Nice Name et Bravecentadj, 67/2
- Beryl Baie**, h, 10 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 53/3
- Betong Emery**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Lili Valley, 55/6
- Betong Emery**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Lili Valley, 65/4
- Black Boa**, h, 8 ans, Konig Shuffle GER et Boadicee, 56/
- Blason D'Or**, h, 10 ans, Nidor et Polanie CAN, 46/
- Bloodstic**, h, 4 ans, Turgeon USA et Antiseptique, 49/
- Blue Crystal**, h, 6 ans, Blue Bresil et Crystale De France, 56
- Bomari**, h, 10 ans, Nidor et Quinte Flusch, 46/1
- Bon Anjou**, h, 10 ans, Maresca Sorrento et Partie Time, 44
- Boumkila**, m, 4 ans, Saint Des Saints et Natt Musik FR, 49/
- Branle Bas**, h, 10 ans, Saint Des Saints et Formosa, 46/4
- C'Est Quelqu'Un**, h, 4 ans, Buck'S Boum et Sangrilla, 51/5
- Calinight**, h, 7 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 53/1
- Cap Mix**, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Easy Iii, 50
- Caroubier**, h, 5 ans, Kap Rock et Volhynie, 64/
- Carriacou**, h, 9 ans, Califet et Medanik, 47/1
- Cerisaie**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Carolles, 60/1
- Cesar De Pretot**, h, 9 ans, Kap Rock et Nesaboudka, 41
- Christmas Rose**, h, 9 ans, Montmartre et Prime Rose, 44/
- Cidjie Dangles**, f, 6 ans, Meshahaer USA et Augira, 56/6
- ***Circular Quay IRE**, h, 4 ans, No Nay Never USA et Dancing Shoes IRE, 49/
- Coming Alone**, f, 5 ans, Authorized IRE et Laskaline, 43/5
- Coming Alone**, f, 5 ans, Authorized IRE et Laskaline, 66/1
- Curly D'Authie**, h, 9 ans, Califet et Lady Brune, 44/5
- Cuvee Du Golfe**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Candidasa, 49/4
- Cykaprine**, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Cykapri, 69/
- D'Jango**, h, 8 ans, Balko et Quizas Jolie, 64
- ***Daklondike IRE**, h, 9 ans, Gold Well (GB) et Strong Irish IRE, 59
- Darling Des Bordes**, h, 8 ans, Balko et Miss Berry, 64/5
- ***Dawn Racer GER**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Darila FR, 45/
- Daydreaming**, f, 8 ans, Buck'S Boum et Talpa, 41
- Deal Baie**, h, 8 ans, Crillon et Matriochka, 53
- Decaze**, f, 5 ans, Diamond Green et Zigalixa, 55/
- Delavo**, h, 5 ans, Linnngari IRE et Devaki GER, 69/4
- Della Beautiful**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Della Wish, 62/
- Denalie Bellevue**, f, 8 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, 41/1
- Deo Gratias**, f, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, 64/3
- Designed Survivor**, h, 4 ans, Due Diligence USA et Delantera, 68/5
- Ding Ding Dong**, h, 8 ans, Gentlewave (IRE) et Toque Rouge, 50/5
- Djagatal**, h, 8 ans, Alberto Giacometti IRE et Thalie Du Maquis, 50/
- Doctor Kaleo**, h, 6 ans, Doctor Dino et Last Harvest, 64/6
- Don'T Worry**, h, 8 ans, Al Namix et Serenite, 50/3
- Don'T Worry**, h, 8 ans, Al Namix et Serenite, 66/2
- Drop Flight**, h, 6 ans, Martaline GB et Cindy Flight, 53
- Dyams D'Anjou**, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Rosane, 41/2
- Eau De Vie Sivola**, f, 7 ans, Noroit GER et Quellevic, 41/5
- Eddy De Balme**, h, 7 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, 64/2
- Ediboum**, h, 7 ans, Buck'S Boum et Scintillante D'Or, 64
- El Gringo**, h, 7 ans, Kamsin GER et Cinecitta USA, 64/
- El Martel**, h, 7 ans, Martaline GB et Vodkelle, 50/1
- Elegant Star**, f, 7 ans, Kapparde et Victoria'S Star, 41/
- Eleganza**, f, 5 ans, Hurricane Cat USA et Formerly, 43/
- Eleganza**, f, 5 ans, Hurricane Cat USA et Formerly, 69/2
- Elite Rock**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Poprock Du Berlais, 60/4
- Elvis Calam**, h, 7 ans, Alberto Giacometti IRE et Tete Et Corde, 50/
- Emzo**, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Quellemare, 44/2
- Enfant Roi**, h, 7 ans, Saint Des Saints et Super Maman, 53/4
- Enki The Best**, h, 4 ans, Network GER et Cadiane, 51/2
- Eole'Spirit**, h, 9 ans, Spirit One et Reine Bere, 66/4
- Espoir Du Grillon**, h, 7 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, 53/5
- Estalina**, f, 5 ans, Kapparde et Elsamoon, 45/
- Fair Play Sivola**, f, 6 ans, Noroit GER et Miss Justice, 53/7
- Family Business**, h, 4 ans, Kittkou et Santa Senam, 68/4
- Fancystatic**, h, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Fancy Green, 47/2
- Fayas**, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Dedale, 41/3
- Feeling Fast**, h, 6 ans, Martaline GB et Queenjo, 57/2
- Felissa**, f, 6 ans, Diamond Boy et Nauzaca, 59/2
- Ferronniere**, f, 6 ans, Network GER et Science Fiction, 47/4
- Fier Comme Artaban**, h, 6 ans, Racinger et Behariya IRE, 44/3
- Figue**, f, 6 ans, Yeats IRE et Tieville, 61/3
- Fiumicina**, f, 4 ans, Konig Turf GER et Happy Fellow, 62/5
- Flamme Rouge**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Fidelety, 62/6
- Flcury Bede**, h, 6 ans, Coastal Path GB et Amusez Moi, 59
- Flubisto**, h, 6 ans, Blue Bresil et Tercach Flow, 50/
- Foudre D'Ainay**, f, 6 ans, Poliglote (GB) et Guendale, 53/6
- Fredland**, h, 6 ans, Network GER et Obiland, 50/2
- Free Allen**, f, 6 ans, Lord Du Sud et Quismaelle, 57/3
- Fret D'Estruval**, h, 6 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, 53/
- Fundy**, f, 6 ans, Cokoriko et Valle D'Ossau, 66/
- Funway**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Fun Verglas, 68/6
- Gai Luron**, h, 5 ans, Samum GER et Santa Bamba, 55/7
- Galcoflaur**, h, 5 ans, Falco USA et Persiflaura, 61/2
- Galiano**, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Princesse Du Cher, 45/
- Gamine Apple'S**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 61
- Gamine De Sivola**, f, 5 ans, Noroit GER et Neva De Sivola, 69/
- Gampark**, f, 4 ans, Waldpark GER et La Gaminerie, 67/5
- Garde Le Soleil**, h, 4 ans, Kapparde et Toi Et Le Soleil, 63/4
- Gardiala**, f, 4 ans, Kapparde et Laskaline, 51/7
- Gare A Toi**, f, 5 ans, Network GER et Nandina, 65/
- Gareth De Larachi**, h, 6 ans, Vespone IRE et Idole De Vergne, 57/
- Garo De Juilley**, h, 9 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 59/3
- Gaz Gaz**, h, 5 ans, Buck'S Boum et Montanara Paris, 65/1
- Genesis As**, h, 5 ans, Cokoriko et Lovely As, 55/5
- Gengis Khel**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Pardielle, 65/3
- Georges**, h, 5 ans, Kapparde et Pegase Sixty One, 69/3
- Get Vingt Sept**, h, 5 ans, Rail Link GB et Aigre Douce, 45/2

- *Get'Em Grayce IRE**, f, 4 ans, Getaway GER et Kauto Mill Rose, **60/**
- Gex**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Mexcala, **45/1**
- Gift Of Fortune**, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Aziza, **69**
- Ginflux**, f, 5 ans, Al Namix et Une Tournée, **45/**
- Gingermix**, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Vanille Du Cher, **45/3**
- Glace Des Mers**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Padie, **43/**
- Gloriola Mans**, f, 5 ans, Lord Du Sud et Quissisia Mans, **43/7**
- Go For De Houelle**, h, 8 ans, Saint Des Saints et Inconciente, **44/4**
- Goas Mat**, h, 5 ans, Racinger et Qualidoun'Up, **69/1**
- Goldchop**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Emy Choep, **61/5**
- Gondor De Kerker**, h, 5 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker, **45/**
- Gordon Pym**, h, 5 ans, Nicaron GER et Une De Ciergues, **61/4**
- Grande Soeur**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Vieille Fille, **61/**
- Great Paul**, h, 8 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, **56/2**
- Greatest Misses**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Missaglia, **42/**
- Greatest Misses**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Missaglia, **67/6**
- Gwinzegal**, f, 5 ans, No Risk At All et Tendresse Sivola, **61/**
- H'Irish Gascon**, h, 4 ans, Kapgarde et Begum Vallis, **58/**
- Hamandio**, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Arieta, **51/3**
- Happy De Reve**, h, 4 ans, Voiladenu et Boucourria, **63/2**
- Happy Whisky**, h, 4 ans, Al Namix et Champagne Ardennes, **63/**
- Happydream Lalande**, h, 4 ans, Kap Rock et Belnuit De La Lande, **52/7**
- Hardegarde**, h, 4 ans, Kapgarde et Berry Qreasy, **58/6**
- Harissa Douce**, f, 4 ans, Balko et Aigre Douce, **58/4**
- Harmonie De Cotte**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Traviata Valtat, **43/4**
- Haut De Mirande**, h, 4 ans, No Risk At All et Ubiquite, **54/7**
- Haut Morvan**, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Teskaline, **63/1**
- Haute Idee**, f, 4 ans, Lord Du Sud et Volidee, **58**
- Havana Aristo**, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Crakounette, **52/**
- Helio Borget**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Kashima, **63/5**
- Helios De Fretel**, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Napril' De Mai, **63/**
- Heloa**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Chic Lady, **62/**
- Heloy Delabarriere**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Aletsch, **58/1**
- Hermann Clermont**, h, 4 ans, Al Namix et Abeona De Clermont, **49/2**
- Hermes Bellevue**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Venise Bellevue, **63/3**
- Herogador**, h, 4 ans, Balko et Qualinette, **58/7**
- Heros Des Mers**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Vue Sur Mer, **58/2**
- Hetre Rouge**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Mousse Des Bois, **54/1**
- Hickstead**, h, 4 ans, Sinnard IRE et Allo Cherie, **63/6**
- High Fashion**, f, 4 ans, Crillon et Odyssee Du Cellier, **62/4**
- High King**, h, 5 ans, Turgeon USA et King'S Crystal GB, **55**
- High Proof**, f, 5 ans, Lawman et Rosia Bay GB, **45/**
- Hillico**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Lacanale, **58/**
- Himalayas**, f, 4 ans, Kamsin GER et Dedale, **67/**
- Hip Hop Conti**, h, 4 ans, Lauro GER et Starmoss, **54/4**
- Hip Hop Traou Land**, h, 6 ans, Milanais et Reason Traou Land, **44/**
- Hipster Paradise**, h, 4 ans, American Devil et Balnutz, **63**
- Hireine De Lagarde**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix, **52/5**
- Hisatys**, f, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Tchao Bye Bye, **42/2**
- Hisatys**, f, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Tchao Bye Bye, **67/1**
- Hispanic Moon**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Umbrage, **62/3**
- Histoire De Reve**, f, 4 ans, Al Namix et Unike De Reve, **58/3**
- Histoire Vraie**, f, 4 ans, Al Namix et Nasseseuse, **63/**
- Homme De Coeur**, h, 4 ans, Balko et Question D'Estruval, **63/7**
- Honneur A Estivaux**, h, 4 ans, Kapgarde et Noces D'Or A Estivaux, **52/1**
- Honorio Flag**, h, 4 ans, National Flag IRE et Honoria Line, **54**
- Hoola Hoop**, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Tadjike, **48/3**
- Hors Piste**, f, 4 ans, Kapgarde et Valgardena, **62/2**
- Horsa D'Airy**, f, 4 ans, Rob Roy USA et Norsa D'Airy, **58/**
- Horse Maha**, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Maharina, **51/6**
- Houragador**, h, 4 ans, Balko et Rinascita, **52/2**
- Huppe**, f, 4 ans, Rail Link GB et Brise Du Sud, **60/**
- Hurricane Pharoah**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Amazement, **56/**
- Hurry Up**, h, 4 ans, Nom De D'La et Baronne Picsou, **58/**
- Hyalin De Kerza**, h, 4 ans, Alianthus GER et Urane De Kerza, **58/5**
- Hyghliner Great**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Txamantxoia, **54/5**
- Invite Special**, h, 4 ans, Sinnard IRE et My Destination, **51/1**
- Itacare**, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Steadfast, **51**
- Ite Missa Est**, f, 5 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, **43/1**
- Kalixos**, h, 8 ans, Axxos GER et Kamadone, **44/**
- Kap Etoile**, h, 4 ans, Kap Rock et L'Etoile Filante, **52/3**
- Kaptain Corsou**, h, 4 ans, Kap Rock et Lady Du Maine, **48/5**
- Katana One**, h, 6 ans, Sunday Break JPN et Northern Ocean, **59/**
- *Keep It Real GB**, h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Comtesse Du Sud, **55/**
- Kelmec**, h, 6 ans, Khalkevi IRE et Calychope, **44/**
- Kenzya**, f, 4 ans, No Risk At All et Kentucky Woman, **42/5**
- Kerfany**, h, 5 ans, Martaline GB et Not Lost, **55/**
- King De Ray**, h, 7 ans, Royal Dragon USA et La Basket, **56/**
- Kolantas**, h, 6 ans, Davidoff GER et Cazoul Des As, **66/5**
- Koregaon Park**, h, 5 ans, Alianthus GER et Keen Walk, **55/4**
- L'Heure Du Crime**, f, 5 ans, Gemix et La Gaminerie, **65/**
- La Barakas**, f, 6 ans, Davidoff GER et Cadoubelle Des As, **53**
- La Danza**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et La Sorelle, **51/4**
- La Montagne Sainte**, f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et La Teranga, **48/6**
- La Rossa**, f, 7 ans, Noroit GER et Samba D'Allier, **56**
- Lady Pirate**, f, 5 ans, Hurricane Cat USA et Landa Vision, **69/**
- Laskalin**, h, 6 ans, Martaline GB et Laskadya, **64/7**
- Latina**, f, 5 ans, Top World et Tippula, **69/5**
- Linceau**, h, 5 ans, Fuisse et La Bezizais, **55/**
- Little Winner**, f, 4 ans, Alex The Winner USA et Little Royale, **60/7**
- Lolly Flight**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Lover Flight, **48/1**
- Lovina**, f, 7 ans, Falco USA et Lady Chine, **44/1**
- Lucky Net Love**, h, 8 ans, Network GER et Line Lovely, **46/2**
- *Manx IRE**, h, 5 ans, Tertullian USA et Montfleur GB, **55/**
- Mark Nova**, h, 4 ans, Lucayan et Market Trend GB, **67/**
- Martin Spirit (IRE)**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Tribune Libre (IRE), **54/2**
- Marvella D'Estrel**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et La Estrella GER, **62/**
- Master Gold**, h, 5 ans, Masterstroke USA et Fleche Restee, **69/**
- Matfog (IRE)**, h, 6 ans, Style Vendome et Crystal Reef GB, **64/**
- Melibelle Rosetgri**, f, 4 ans, Green Bell et Melinda Place, **60**
- Mick Sentors**, h, 4 ans, Meshaheer USA et Mick Costa Rica, **54/3**
- Mirabellas**, f, 4 ans, Kamsin GER et Sancta Marias, **43/3**
- Mirabellas**, f, 4 ans, Kamsin GER et Sancta Marias, **67/3**
- Mister Dino**, h, 4 ans, Doctor Dino et Mappa, **51/**
- Morgose De Larachi**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Carbonate, **52/4**
- *My Way GER**, h, 6 ans, Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER, **59/4**
- Netcam**, f, 9 ans, Network GER et Orlana, **46/3**
- No Risk For You**, f, 7 ans, No Risk At All et Cafe Blum, **53/**
- Noway**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Nobodywantsme, **42/6**
- One Story**, f, 4 ans, Spirit One et Cover Story, **60/2**
- Otakelande**, h, 4 ans, Hasawood De Bordes et Agathlande, **52/6**
- Otchoa Rouge**, h, 6 ans, Diamond Boy et Fidelety, **61/1**
- Pachas**, h, 4 ans, Rail Link GB et Sans Excuse, **54/**
- Pachas**, h, 4 ans, Rail Link GB et Sans Excuse, **68**
- Pampacret**, h, 4 ans, Secret Singer et La Pampalina, **68/3**
- *Paolo (FR)**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Miss Country, **65/**
- Peligris**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Pelissane, **43/2**
- Perpetuel Movment**, f, 5 ans, Martaline GB et Si St Eloi, **59**
- *Pinaclouddown IRE**, h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, **53**
- Polisud**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Polimere, **59/1**
- Poly Grandchamp**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, **64/4**
- Poplar Square**, h, 4 ans, Turgeon USA et Polimka, **49/6**
- Portivy**, h, 4 ans, Last Train GB et Cyrgold, **48/**
- Pourquoipas Robert**, h, 4 ans, Whipper USA et Pourquoi Pas Elle, **49/1**
- Princess Polly**, f, 4 ans, Top Rip (GB) et Queen Poline, **60/6**
- Qeenie'S Cash**, f, 6 ans, Authorized IRE et Bonjour Jandrer, **53/2**
- Rio Salsas**, f, 6 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, **56/5**
- Roberta Has**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Roll On Has, **62/1**

Roi Rebel, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Roodee Queen GB, **49/7**

Sacre Dina, f, 5 ans, Doctor Dino et Sacristine, **43/6**

Saint Godefroy, h, 6 ans, Doctor Dino et Astrid Weus, **57/1**

Saint May, h, 4 ans, Martaline GB et Sainte Ecaline, **54/**

Saura, f, 4 ans, Spirit One et Easter Bunny, **51**

Self Limits, f, 5 ans, Al Namix et Sans Limites, **69/**

Sensitif, h, 4 ans, Rajsaman et Sensuelle (GB), **68/2**

Shakhelya, f, 4 ans, Kheleyf USA et Shadala, **60/**

Shamdak, h, 4 ans, Intello (GER) et Shamsa, **49/5**

Showersofblessing, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Transparence (IRE), **69/**

Spanish One, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE), **64**

Sputnik, h, 4 ans, Orpen USA et Sharissima GB, **68/7**

Sybille Du Mathan, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Jeapano, **62/7**

Taballera, f, 4 ans, Konig Turf GER et Twinkle, **42/3**

Tarsamis, f, 4 ans, Manduro GER et Semiramiss, **60/3**

The Dreams, f, 4 ans, Dream Ahead USA et High Limits (IRE), **60/5**

Tigarette, f, 5 ans, Tigron USA et Samba D'Allier, **43/**

Top Prince, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, **55/**

Tourmalet, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Tourmaline, **65/2**

Ty Zums, h, 5 ans, Tigron USA et Ma Zums, **65**

Tzar Royal, h, 5 ans, Martaline GB et Tzarine De La Mone, **55/1**

Ulicoco, f, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Layana IRE, **43/**

Una Grande Storia, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Catarale, **42/4**

Urubu Rouge, f, 6 ans, Lord Du Sud et Arnage, **57/**

Vademecum, f, 5 ans, Speedmaster GER et Regia Semper, **69**

Verigny, h, 4 ans, Doctor Dino et Argovie, **68/1**

Verti Lou, f, 4 ans, Vertigineux et Lupa Sola, **42/7**

Vif Ardent, h, 7 ans, Network GER et Virgata, **41/4**

Well Done D'Oc, h, 8 ans, Irish Wells et Out Law D'Oc, **56/7**

White Wood, h, 5 ans, Montmartre et Irich La Hutte, **55/**

Win On Sunday, h, 8 ans, Never On Sunday et Go To Win, **56/4**

Winneyev, h, 10 ans, Goldneyev USA et Lady Chine, **59/5**

Yellow Rocks (GER), f, 5 ans, Americain USA et Yellow Edge GB, **61/**

Youtwo Glass, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, **48/2**

Zeply, h, 5 ans, Reply IRE et La Teignouse, **55/3**

Zialight, f, 5 ans, Saint Des Saints et Dalhia Light, **43**

Zitan, h, 5 ans, Gemix et Zaafran, **45/4**

Zizaneur, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Zitana, **47/5**